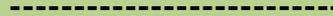




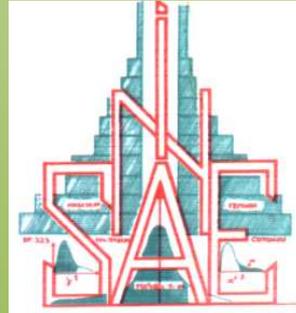
République du Bénin



Ministère de la Prospective, du Développement, de l'Évaluation des Politiques
Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale



Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique



LES ENTREPRISES ARTISANALES AU BENIN

Rapport thématique



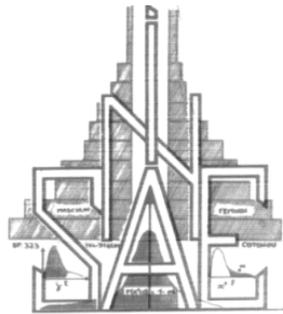
Juin 2010



REPUBLIQUE DU BENIN

Ministère de la Prospective, du Développement, de l'Evaluation des
Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action
Gouvernementale (MPDEPP-CAG)

Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
(INSAE)



LES ENTREPRISES ARTISANALES AU BENIN

Rapport thématique



Juin 2010

PREFACE

Le Gouvernement de la République du Bénin soucieux des défis du développement économique et du rôle capital des entreprises dans la création de la richesse, a décidé de connaître et d'apprécier l'importance et la qualité des unités économiques en organisant sur toute l'étendue du territoire national, un Recensement Général des Entreprises. Cette importante opération est la deuxième du genre depuis notre indépendance nationale.

Les principaux objectifs assignés au deuxième Recensement Général des Entreprises sont de plusieurs ordres. Il s'agit essentiellement de connaître:

- l'effectif total des unités économiques qui créent la richesse nationale,
- le nombre d'unités économiques installées sur le territoire national ;
- la répartition spatiale des entreprises ;
- l'appréciation des potentialités de création de richesse des entreprises dans les différentes localités de notre pays ;
- les caractéristiques sociodémographiques des chefs d'entreprises ;
- l'identification des caractéristiques sociodémographiques des chefs d'entreprises ;
- le niveau de l'emploi créé par les entreprises au Bénin ;
- l'appréciation du niveau de la production des unités économiques et ;
- la mesure des investissements réalisés par les entreprises.

Le RGE2 vise également à collecter les données de base nécessaires à l'appréciation des conditions d'exercice des entreprises.

L'exécution technique du Recensement Général de la Population et de l'Habitation a été confiée à l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE), appuyé au plan national par un Comité de Pilotage de 12 membres représentant des départements ministériels, des opérateurs économiques, des Associations d'artisans et partenaires techniques et financiers.

Dans le cadre de l'exploitation des résultats et conformément aux objectifs fixés, l'analyse des données du recensement a ciblé des thèmes précis tels que sont :

- les entreprises agricoles,
- les entreprises industrielles,
- les entreprises de bâtiments et travaux publics,
- les entreprises artisanales,
- les entreprises de transport,
- les entreprises de techniques de l'information et de la communication,
- les réceptifs hôteliers,
- les entreprises de commerce,
- les entreprises de services,
- les entreprises du secteur de la santé et,
- les entreprises du secteur de l'éducation.

Les résultats de ces différentes analyses permettent aujourd'hui de disposer des données assez détaillées sur le secteur des entreprises et sur leurs forces et faiblesses. Ils permettent également de faire l'état des lieux du secteur privé et leurs potentialités pour la création de la richesse en vue de contribuer à la réduction de la pauvreté au Bénin

Avec ces résultats, le Gouvernement dispose désormais d'un précieux instrument de politiques en faveur des opérateurs économiques et pour le développement économique et social de notre pays.

Ces résultats constituent également un instrument à la disposition des différents acteurs des secteurs socio-économiques : Opérateurs économiques ; Organisations Professionnelles ; Associations de développement ; les autorités locales ; les Organismes bilatéraux et multilatéraux de Coopération et d'Assistance qui pourront s'en servir pour éclairer les analyses et leurs décisions.

Tous ces résultats n'ont été possibles que grâce à l'appui technique et financier des Partenaires Techniques et Financiers, notamment le Millennium Challenge Account Bénin (MCA-Bénin), les Pays-Bas et la Coopération Suisse.

C'est pourquoi je voudrais, au nom du Gouvernement béninois et en mon nom personnel, adresser mes sincères remerciements et mes compliments à tous les Représentants et à tous les Responsables de ces diverses institutions.

Mes remerciements vont également :

- aux Autorités politiques et administratives de notre pays pour leur participation active et désintéressé aux travaux de terrain ;
- aux membres du Comité National Pilotage du Recensement pour leur contribution à la recherche de solutions aux nombreux problèmes qui ont jalonné la réalisation de cette opération ;
- à tous les chefs d'entreprises, groupements professionnels et corps de métiers, pour leur adhésion franche et massive à cette importante opération ;
- aux Agents Recenseurs et autres personnels déployés sur le terrain ou dans les bureaux, pour leur contribution décisive à l'exécution de cette opération.

Enfin, je voudrais saisir l'occasion qui m'est offerte ici pour féliciter les cadres de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) qui se sont investis sans réserve pour le succès de ce deuxième Recensement Général des Entreprises.

Le Ministre d'Etat,

AVANT-PROPOS

Le Recensement Général des entreprises est la meilleure source qui permet de disposer de façon exhaustive de données détaillées jusqu'aux plus petites unités administratives sur les caractéristiques générales des entreprises. Il constitue de ce fait un précieux instrument pour l'élaboration des programmes de promotion du secteur productif, tant au niveau national que des collectivités locales à la base.

La dernière opération du genre a été organisée en 1981 et a ciblé essentiellement les centres urbains. Le deuxième Recensement des entreprises était devenu impérieux dès lors que la base des données disponibles sur les entreprises est devenue obsolète.

Quatre grandes phases ont caractérisé cette opération d'une importance capitale pour l'économie béninoise. La première est celle des travaux préparatoires (la conception des documents techniques, la collecte préliminaire, la sensibilisation des acteurs, le recensement pilote et l'enquête post censitaire pilote), la deuxième phase est celle du dénombrement général, la troisième a été consacrée au traitement des données recueillies sur le terrain et la quatrième phase est celle de l'analyse et de la publication des résultats.

Ces différentes phases du recensement se sont déroulées grâce non seulement à la disponibilité des cadres de la Direction des Statistiques et Etudes Economiques et de la Direction du Traitement Informatique et de la Publication mais aussi au dynamisme, à la disponibilité et au sens de responsabilité de tous les cadres et agents de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE). Les agents occasionnels recrutés et formés pour la circonstance ont apporté une contribution remarquable à l'exécution du recensement par leur dévouement et leur abnégation auxquels il faut rendre hommage.

Les résultats du recensement sont disponibles et constituent un atout incontournable pour l'actualisation des informations relatives aux entreprises. Avec ces résultats, le Gouvernement dispose désormais d'un précieux instrument pour l'élaboration des politiques en matière de promotion du secteur privé. Cet instrument est également à la disposition du grand public et des différents acteurs de l'activité socio-économique : opérateurs économiques, Organisations non Gouvernementales, Associations de Développement, Organismes bilatéraux et multilatéraux d'assistance et de coopération, qui pourront s'en servir pour éclairer leurs analyses et leurs décisions.

Le recensement a ciblé onze (11) branches d'activités à savoir : Commerce, Agriculture, Réceptifs hôteliers, BTP, Industrie, Santé, Secteur Educatif, Transport, TIC, Artisanat et Autres Services. Dans le secteur artisanal, le recensement a ciblé les unités artisanales ayant un siège et non les artisans. L'activité artisanale étant plus un mode de production, elle englobe par conséquent plusieurs branches d'activités allant des services à l'industrie.

L'analyse des résultats de cette importante investigation a porté sur douze (12) rapports dont onze (11) thématiques et un rapport de synthèse. A ceci s'ajoute un volume de tableaux portant sur les caractéristiques générales des entreprises béninoises. Le présent tome s'inscrit au nombre des rapports thématiques et porte sur les entreprises artisanales. Il est axé autour de trois aspects : (1) Les caractéristiques générales des entreprises artisanales, (2) les facteurs de production et leurs contraintes puis (3) les caractéristiques sociodémographiques des chefs d'entreprises artisanales.

Les caractéristiques générales des entreprises artisanales prennent en compte la forme juridique, le mode de tenue de comptabilité, la formalisation de l'activité, l'inscription au registre de commerce et le capital. Ces éléments sont analysés en vue de dégager une typologie des unités de production artisanales au Bénin.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition des unités artisanales par département	14
Tableau 2 : Répartition des unités artisanales par type	14
Tableau 3 : Branches de métiers des unités artisanales	15
Tableau 4 : Corps de métiers des unités artisanales	15
Tableau 5 : Répartition des entreprises artisanales selon la forme juridique	18
Tableau 6 : Taille* des unités artisanales suivant la forme de l'activité	19
Tableau 7 : Répartition du personnel permanent dans l'artisanat	26
Tableau 8 : Répartition du personnel occasionnel dans l'artisanat.....	26
Tableau 9 : Répartition des aides familiaux dans l'artisanat	27
Tableau 10 : Répartition des salaires moyens versés par les entreprises artisanales (millions de F CFA)	27
Tableau 11 : Répartition des caractéristiques sociodémographiques des apprentis selon le sexe.....	30
Tableau 12 : Répartition du chiffre d'affaires des entreprises artisanales tenant une comptabilité	34
Tableau 13 : Répartition du chiffre d'affaires des entreprises artisanales ne tenant pas de comptabilité en 2007	35
Tableau 14 : Répartition des entreprises artisanales selon la production moyenne exportée.....	36

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Répartition des unités artisanales selon leur âge de création et de démarrage âges des unités dans l'artisanat	17
Graphique 2 : Répartition de l'écart entre années de création et de démarrage des activités dans l'artisanat	17
Graphique 3 : Répartition des entreprises artisanales par milieu de résidence selon leur inscription au registre de commerce.....	20
Graphique 4 : Répartition des entreprises artisanales selon qu'elle possède ou non un numéro statistique d'enregistrement.....	21
Graphique 5 : Répartition (%) du mode de tenue de comptabilité dans l'artisanat	22
Graphique 6 : Répartition d'entreprises artisanales selon le sexe des responsables.....	23
Graphique 7 : Répartition des entreprises artisanales selon l'âge des responsables.....	23
Graphique 8 : Répartition du Niveau d'instruction des responsables d'entreprises artisanales	24
Graphique 9 : Répartition par nationalité des responsables d'entreprises artisanales	25
Graphique 10 : Répartition du nombre de jours travaillés par semaine dans l'artisanat	28
Graphique 11 : Répartition des entreprises artisanales par durée journalière de travail.....	29
Graphique 12 : Acceptation des apprentis dans l'artisanat.....	30
Graphique 13 : Répartition de la durée d'apprentissage dans l'artisanat (%)	31
Graphique 14 : Répartition du montant moyen des entreprises artisanales selon les facilités de financement obtenues en 2006 et 2007(milliers de F CFA).....	32
Graphique 15 : Répartition du montant moyen des entreprises artisanales selon le type de prêts obtenus (milliers de F CFA)	33
Graphique 16 : Répartition des entreprises artisanales selon les tranches de capital social.....	33
Graphique 17 : Répartition des entreprises artisanales selon les difficultés rencontrées dans le développement de leurs activités.....	37
Graphique 18 : Répartition des entreprises artisanales selon le niveau de connaissance du CAMEc ...	38
Graphique 19: Répartition des entreprises artisanales selon le niveau de recours aux services du CAMEc dans l'artisanat	38
Graphique 20 : Répartition des entreprises artisanales selon la satisfaction des services du CAMEc..	39
Graphique 21 : Répartition des entreprises artisanales selon l'utilisation des services portuaires.....	40

Graphique 22 : Répartition des entreprises artisanales selon leur satisfaction des services portuaires	40
Graphique 23 : Répartition des difficultés rencontrées dans l'utilisation des services portuaires par les entreprises artisanales.....	41
Graphique 24 : Répartition des entreprises artisanales selon le niveau de recours au système judiciaire	41
Graphique 25: Répartition des entreprises artisanales selon leur Appréciation du système judiciaire	42
Graphique 26 : Répartition des entreprises artisanales selon le niveau d'appréciation du nombre d'impôts en vigueur au Bénin.....	43
Graphique 27 : Répartition des taxes et impôts payés dans l'artisanat.....	43
Graphique 28 : Répartition des entreprises artisanales selon le statut des parcelles occupées.....	44
Graphique 29 : Répartition des entreprises artisanales selon l'appréciation du degré de sécurisation des parcelles procuré par le titre foncier.....	45
Graphique 30 : Répartition de garanties offertes par la détention d'un titre foncier	45

SIGLES ET ABREVIATIONS

BAA	: Bureau d'Appui aux Artisans
BTP	: Bâtiments et Travaux Publics
CAMeC	: Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation
CCIB	: Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin
CMR	: Chambres de Métiers Régionales
CNAB	: Confédération Nationale des Artisans du Bénin
CQP	: Certificat de Qualification Professionnelle
DGID	: Direction Générale des Impôts et Domaines
EI	: Entreprise Individuelle
FODEFCA	: Fonds de Développement de la Formation Continue et de l'Apprentissage
GIE	: Groupements d'Intérêt Economique
IFU	: Identifiant Fiscal Unique
INSAE	: Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
MCA	: Millénium Challenge Account
OPA	: Organisations Professionnelles d'Artisans
OSD	: Orientations Stratégiques de Développement
PADME	: Projet d'Appui au Développement des Micro-Entreprises
PIB	: Produit Intérieur Brut
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
RC	Registre de Commerce
RGE 2	: Recensement Général des Entreprises, 2 ^{ème} édition
SA	: Société Anonyme
SARL	: Société à Responsabilité Limité

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	i
LISTE DES TABLEAUX	iii
LISTE DES GRAPHIQUES	vi
SIGLES ET ABREVIATIONS	viii
SOMMAIRE	ix
DEUXIEME RECENSEMENT GENERAL DES ENTREPRISES (RGE-2) Erreur ! Signet non défini.	
RESUME	x
NOTE METHODOLOGIQUE SUR LE RECENSEMENT	xi
INTRODUCTION	12
1. PRESENTATION GLOBALE DU SECTEUR DE L'ARTISANAT AU BENIN	13
2. CARACTERISTIQUES DES UNITES ECONOMIQUES	14
2.1 Aperçu général	14
2.2 La structure sectorielle dans l'artisanat	15
2.3 L'ancienneté des établissements artisanaux sur le marché	16
2.4 Statut juridique des unités artisanales	17
2.5 Type d'implantation	18
2.6 La taille des entreprises	18
2.7 Degré d'informalité	19
3. CARACTERISTIQUES DES CHEFS D'ENTREPRISE	22
3.1 Genre des chefs d'entreprise	22
3.2 Age des chefs d'entreprise	23
3.3 Niveau d'instruction des chefs d'entreprise	23
3.4 Nationalité des chefs d'entreprise	24
4. EXPLOITATION	25
4.1 Les facteurs de production	25
4.2 La production des entreprises artisanales	34
5. OPINIONS DES CHEFS D'ENTREPRISES	36
5.1 Ecueils à l'élargissement des entreprises artisanales	36
5.2 Appréciation du Centre de Médiation, d'Arbitrage et de Conciliation de la CCIB (CAMEC)	37
5.3 Appréciation des services portuaires	39
5.4 Appréciation du système judiciaire	41
5.5 Appréciation du système fiscal	42
5.6 La sécurité foncière des entreprises artisanales	44
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	46
ANNEXES	49
Tableau i : Répartition des entreprises artisanales selon le mode de tenue de comptabilité	49

Résumé (par **BANON Symphorien, KAKPO Eliakim, OBOSSOU O. Hervé**)

Le présent rapport a passé en revue la situation générale des 71 694 établissements artisanaux (regroupés en 70 340 entreprises) recensées en 2008. L'analyse des résultats révèle que le département du littoral avec près de 30% des unités recensées constitue un centre névralgique des activités artisanales au Bénin. Ce secteur reste par ailleurs dominé par la branche « Textiles et Habillement » qui mobilise 3 unités sur 10 y relevant.

Les entreprises artisanales sont caractérisées par des modes de production archaïques mais multiformes. Elles reposent pour la plupart sur des structures unipersonnelles mobilisant une initiative généralement masculine et non instruite. Ainsi, la quasi-totalité de ces unités sont des entreprises individuelles n'utilisant aucune main d'œuvre rémunérée en permanence. Elles sont à peine formalisées, ne disposant pas de registre de commerce, de numéro INSAE, d'identifiant IFU et possèdent un capital initial inférieur à 100 mille F CFA. Elles ne tiennent en général pas de comptabilité et dégagent un chiffre d'affaires moyen de 9 millions F CFA pour celles qui relèvent du formel et 2 millions F CFA pour les autres qui représentent par ailleurs la grande majorité. Les entreprises artisanales font en effet face à des contraintes de productivité et de débouchés qui amenuisent leurs performances.

Au nombre des écueils à l'élargissement identifiés par ces entreprises, figure en première position l'insuffisance de capital, juste devant le besoin en fonds de roulement et l'accès aux crédits. De plus, la majorité de ces entreprises est quasiment exclue du système bancaire classique puisque très peu d'entre elles ont bénéficié de crédits ou de facilités de financement au cours des années 2006 et 2007. A ces difficultés s'ajoute le niveau très élevé des impôts et taxes qui pourrait expliquer la forte présence de ces unités dans le secteur informel.

Mots clés : Branches d'activités, Secteur informel, Main d'œuvre, Production, chiffre d'affaires.

NOTE METHODOLOGIQUE SUR LE RECENSEMENT

1. Le deuxième recensement national des entreprises est une opération de grande envergure qui a ciblé toutes les unités de production ayant un local fixe identifiable sur le terrain. Les opérations ont concerné les unités économiques et non les ménages. C'est dire qu'il ne s'agit pas de s'attendre à avoir par exemple un nombre d'artisans, mais plutôt un nombre d'entreprises artisanales.

2. L'entreprise est une unité économique, juridiquement autonome, organisée pour produire des biens ou des services pour le marché. On y distingue les grandes entreprises, les Petites et Moyennes Entreprises (PME), les Petites et Moyennes Industries (PMI) ainsi que les Micro entreprises du secteur informel.

3. L'unité statistique recensée est l'établissement. Il se définit comme une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

4. Le recensement a couvert toutes les entreprises exerçant une activité économique sur le territoire national. Cette opération concerne les unités économiques disposant ou non d'une structure de gestion organisée. L'unité enquêtée est essentiellement l'établissement appartenant à toute entreprise du secteur moderne ainsi que les unités économiques sédentaires et semi-sédentaires évoluant dans l'informel. Les unités installées dans les marchés sont également concernées par cette opération.

5. Les unités artisanales et toutes les entreprises à caractère strictement familial n'ayant pas de numéro INSAE ou d'Identifiant Fiscal Unique (IFU), ne produisant pas de documents comptables selon un plan formel, mais pouvant faire le point hebdomadaire ou mensuel de leurs recettes et de leurs charges et utilisant une main d'œuvre rémunérée ou non sont incluses dans le champ du recensement. Sont exclues du champ du recensement les unités économiques n'ayant pas un local (les unités économiques ambulantes).

6. Le recensement s'est déroulé sur le plan national et quel que soit le milieu (urbain et rural).

- En milieu urbain, il a été procédé à un balayage systématique de tous les quartiers de ville ;
- En milieu rural, seuls les chefs lieux d'arrondissements ont été pris en compte dans le recensement. En effet, dans ce milieu, les entreprises sont surtout concentrées dans les chefs lieux d'arrondissement. Toutefois les unités économiques d'une certaine importance situées dans les villages et dont les autorités administratives ont signalé la présence ont été recensées.

INTRODUCTION

Le Bénin présente la caractéristique d'être un pays qui possède une économie très informelle. Ce secteur représente en moyenne 70% du PIB du pays et mobilise une bonne partie de la population active. Le secteur informel béninois regroupe plusieurs branches d'activités au nombre desquelles l'agriculture et l'artisanat tiennent les premiers rôles. Ces branches sont caractérisées par des modes de production archaïques incluant généralement une main d'œuvre familiale très peu qualifiée.

Si l'agriculture a fait l'objet de nombreuses études au fil des années, l'artisanat est pendant longtemps resté inexploré. Les rares ébauches d'analyse effectuées sur la question se focalisent sur des branches d'activités bien précises. Les unités économiques relevant de cette forme n'ont d'ailleurs été clairement identifiées que récemment avec la mise en place d'une nomenclature des corps de métiers de l'artisanat par la Confédération Nationale des Artisans du Bénin (CNAB).

La CNAB a des démembrements dans tous les départements du Bénin et s'attelle notamment à la formation et à la remise à niveau de ses membres pour une meilleure compétitivité des produits de l'artisanat béninois aux plans régional et international. Elle fonctionne avec un organe suprême de délibération qui est l'Assemblée Générale, un organe exécutif national qui est le comité national de gestion, un commissariat aux comptes et est présente dans les 77 communes du Bénin. Le budget de la confédération est fait de souscriptions, de fonds rapportés par les projets initiés et de cotisations.

La mise en place de la nomenclature a permis précisément de cerner les branches d'activités présentes dans l'artisanat et de définir les activités rentrant dans ce cadre. Ceci a sonné le glas d'une batterie d'investigations sur les artisans. La première question qui est pendant longtemps revenu est : Combien d'artisans avons-nous au Bénin ? A défaut d'y trouver une réponse précise, les professionnels du secteur se sont intéressés au répertoire des artisans affiliés aux structures décentralisées de la Confédération. Ainsi, près de 50 000 artisans ont été identifiés sur tout le territoire national en 2008.

Par ailleurs, le deuxième recensement général des entreprises réalisé par l'INSAE en 2008 a dénombré toutes les unités artisanales béninoises à travers son module « Artisanat ». Les résultats de l'opération ont notamment permis de répondre à plusieurs questions sur les unités artisanales : Combien sont-elles ? Quelles sont leurs branches d'activités ? Que produisent-elles ? Comment fonctionnent-elles ? Toutes ces informations ont été analysées dans le présent document, qui appartient en outre à un volume de onze (11) rapports intitulés « rapports thématiques ».

Il est structuré en cinq (05) principaux points. Après avoir situé le cadre général de l'étude, il présente les résultats globaux de l'opération. Ceci permet d'analyser par la suite les caractéristiques générales de ces entreprises (forme juridique, ancienneté, formalité, taille, capital initial) ainsi que celles de leurs responsables (sexe, niveau d'instruction, âge). Pour finir, une analyse sera effectuée sur les opinions des chefs d'entreprises sur certaines questions telles que les systèmes judiciaire et fiscale, ou encore l'efficacité des services portuaires.

1. PRESENTATION GLOBALE DU SECTEUR DE L'ARTISANAT AU BENIN

Le secteur artisanal béninois suscite un engouement sans cesse croissant de la part des pouvoirs publics. Le Gouvernement béninois, après avoir longtemps méprisé ce secteur, reconnaît depuis quelques années le rôle crucial qu'il joue dans le développement de l'économie. Ainsi, au cours de ces dernières années, l'artisanat béninois a été marqué par des avancées déterminantes dont notamment la création du Fonds de Développement de la Formation Continue et de l'Apprentissage (FODEFCA) qui a donné une impulsion au développement des activités de la formation professionnelle.

Les grandes orientations du secteur ont été précisées à travers le code de l'artisanat et les décrets devant régir l'organisation et le fonctionnement des Chambres de Métiers Régionales (CMR). Au niveau de ces orientations, une importance particulière est accordée aux Organisations Professionnelles d'Artisans (OPA) dans l'animation des assemblées consulaires.

Les différentes branches artisanales suivantes sont représentées au sein de la CNAB : bâtiment ; alimentation ; métaux et construction mécanique ; fibres végétales ; textiles, habillement, cuir et peaux ; art et décoration ; installation, maintenance, entretien et réparation image ; électronique et froid ; hygiène et soin corporels.

Pour le financement de ses activités, la confédération a une collaboration avec la Coopération suisse qui a mis à sa disposition un fond de garantie d'un montant de 100 millions auprès du Projet d'Appui au Développement des micro-entreprises (PADME) pour permettre aux artisans de la CNAB qui désirent s'installer ou acquérir du matériel, d'avoir un accès facile au crédit.

En outre le siège de la CNAB a été érigé grâce à une contribution substantielle de la coopération suisse. La confédération insiste beaucoup sur la formation de ses membres puisque ces derniers ont un niveau d'instruction généralement faible. La coopération suisse, à travers le Bureau d'Appui aux Artisans (BAA) a contribué depuis 1993 pour une large part aux formations professionnelles et techniques des artisans, notamment en gestion, en comptabilité etc.

Par ailleurs, avec le ministère public, les artisans ont obtenu l'intégration des apprentis dans les lycées et collèges d'enseignement technique. Ainsi, la formation reçue traditionnellement par les apprentis a évolué. Depuis 4 ans, un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) et un Certificat de Qualification au Métier (CQM) sont délivrés à l'apprenant après 3 ans de formation. Ils lui permettent de faire valoir ses compétences au-delà même du Bénin, car homologués par le Ministère de tutelle.

Sur le plan régional, le Bureau d'Appui aux Artisans a régulièrement soutenu les artisans béninois pour la promotion de leurs produits à différents salons, foires et visites d'échanges.

2. CARACTERISTIQUES DES UNITES ECONOMIQUES

2.1 Aperçu général

A l'issue de la collecte des données du deuxième recensement général des entreprises, 154 839 unités de production ont été énumérées sur toute l'étendue du territoire national. On note par conséquent une croissance annuelle moyenne de 10,2% du nombre d'entreprises depuis le premier recensement de 1980 où 9380 unités avaient été dénombrées. Toutefois, 145 078 soit 93,7% d'entre elles ont pu être effectivement interrogées. Ces dernières sont issues de 137 863 entreprises.

Parmi les unités recensées, 71 694 relèvent du secteur de l'artisanat. L'essentiel de ces unités se retrouve dans le département du Littoral qui abrite 30% des entreprises artisanales. Ce constat confirme le statut de Cotonou en tant que principal pôle de développement des activités économiques. Viennent ensuite et respectivement les départements de l'Ouémé (13,8%) et de l'atlantique (12,9%). Avec 2,7% de l'ensemble, l'Alibori est le département le moins pourvu en unités artisanales.

Tableau 1 : Répartition des unités artisanales par département

<i>Département</i>	<i>Effectif</i>	<i>Fréquence (%)</i>
Alibori	1 965	2,7
Atacora	2 353	3,3
Atlantique	9 266	12,9
Borgou	5 849	8,2
Collines	3 657	5,1
Couffo	2 598	3,6
Donga	2 455	3,4
Littoral	21 431	29,9
Mono	2 393	3,3
Ouémé	9 908	13,8
Plateau	3 262	4,5
Zou	6 557	9,1
Total	71 694	100,0

Source : RGE_2, 2008

Les 71 694 établissements recensés sont issus de 70 340 entreprises. En effet, une entreprise peut être constituée d'un établissement unique ou de plusieurs établissements dont l'un est principal. La quasi-totalité des entreprises artisanales sont des établissements uniques (96,8%).

Tableau 2 : Répartition des unités artisanales par type

<i>Type unité</i>	<i>Effectif</i>	Fréquence
Etablissement unique	69421	96,8%
Etablissement principal	919	1,3%
Etablissement secondaire	1354	1,9%
Total	71694	100,0%

Source : RGE_2, 2008

2.2 La structure sectorielle dans l'artisanat

L'activité principale est l'un des indicateurs les plus importants en ce sens qu'elle sert à classer les entreprises dans la branche appropriée. Pour l'appréhender, il a été convenu de se référer au critère du nombre d'heures consacrées à ladite activité. Ainsi, l'activité principale d'une entreprise sera celle qui l'occupe le plus. Les résultats sont présentés ici selon les branches et corps de métiers de l'artisanat. Ainsi, des données collectées, il ressort que les unités relevant des branches « Textiles, habillement, cuirs et peaux » et « Métaux et constructions métalliques » représentent la moitié (50,2%) des entreprises artisanales. Ces unités sont suivies de celles spécialisées dans l' « Hygiène et soins corporels » (16,8%) et l'Alimentation (14,8%). Les entreprises de travail de pierre sont les moins représentées avec 0,03% des unités artisanales.

Tableau 3 : Répartition des unités artisanales par branches de métiers

<i>Branche d'activité</i>	<i>Effectif</i>	<i>Fréquence (%)</i>
Textiles, Habillement, Cuirs et Peaux	21 363	29,8
Métaux et constructions métalliques	14 602	20,4
Hygiène et Soins corporels	12 044	16,8
Alimentation	10 585	14,8
Installation, Maintenance, Entretien, Réparation et Images	5 462	7,6
Bâtiment	4 660	6,5
Arts et Décoration	757	1,1
Fibres végétales	263	0,4
Pierre	25	0,0
Activités non identifiées	1 933	2,7
Total	71 694	100,0

Source : RGE_2, 2008

Les activités présentées ci-dessus, l'ont été par branche. Pour affiner l'analyse, il a été proposé une présentation plus désagrégée portant sur les corps de métiers dans l'artisanat. Comme dans le tableau précédent, les unités de textiles et habillement (29,3%) sont les plus rencontrées dans l'artisanat. Elles sont suivies par les salons de coiffure et tresse (16,6%) et des ateliers de mécanique et ajustage (13,6%). De même, les restaurants représentent le dixième des firmes artisanales. Les restaurants dont il s'agit ici sont entre autres les unités de préparation et de vente de mets et les cafétérias. Ils sont à distinguer des restaurants modernes disposant parfois de services traiteurs, et qui ont été recensées ailleurs.

Tableau 4 : Corps de métiers des unités artisanales

<i>Corps de métier dans l'artisanat</i>	<i>Effectif</i>	<i>Fréquence (%)</i>
Textiles et habillement	21 022	29,3
Coiffure et tresse	11 930	16,6
Mécanique et ajustage	9 774	13,6
Restauration	7 606	10,6
Constructions métalliques	4 660	6,5
Menuiserie bâtiment	4 442	6,2
Installation, Maintenance, Entretien et Réparation	4 013	5,6
Travail des grains et des tubercules	1 501	2,1
Image	1 449	2,0

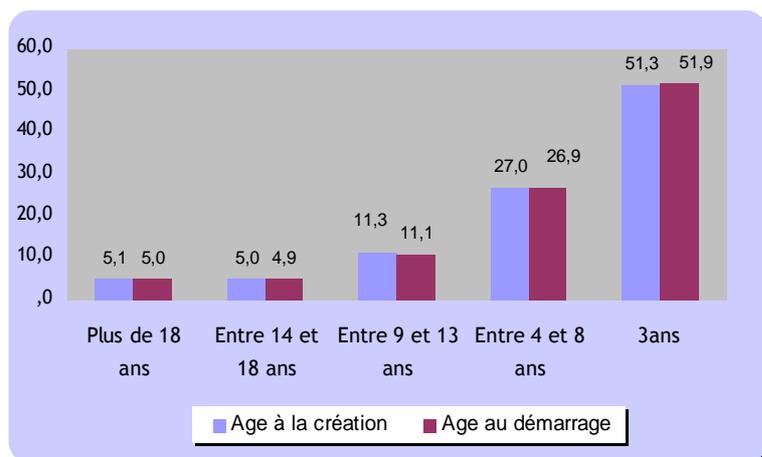
Art	757	1,1
Fabrication de corps gras	514	0,7
Fabrication de boissons	365	0,5
Cuirs et peaux	341	0,5
Abattage et transformation de viande, de poisson et de crustacées	276	0,4
Forge et outillage	168	0,2
Transformation et conservation de fruits et légumes et noix	147	0,2
Boulangerie, Pâtisserie	141	0,2
Travail du bois	138	0,2
Travail sur végétaux	125	0,2
Hygiène et soins corporels	62	0,1
Plâtrerie, peinture en bâtiment	56	0,1
Plomberie bâtiment	49	0,1
Maçonnerie	46	0,1
Electricité bâtiment	46	0,1
Activités des tradipraticiens	45	0,1
Fabrication de produits laitiers et de glaces	33	0,05
Travail de la pierre	25	0,03
Vitrierie	12	0,02
Briqueterie	9	0,01
Gestion et traitement des déchets	7	0,01
Confiserie	2	0,003
Activités artisanales non identifiées	1 933	2,7
Total	71 694	100,0

Source : RGE_2, 2008

2.3 L'ancienneté des établissements artisanaux sur le marché

La plupart (78,8%) des unités artisanales qui exercent leurs activités au Bénin ont moins de 8 ans. Plus encore, plus de la moitié d'entre elles a 3 ans. De plus, quelque soit la période considérée, il ressort que les âges sont similaires, que l'on se réfère à l'année de création ou de démarrage, ce qui laisse entrevoir que les entreprises artisanales démarrent généralement leurs activités dans un délai assez proche de la période de création. Ce constat est justifié par le fait que les unités artisanales sont pour la plupart des entreprises individuelles (98,6%) dont la constitution ne nécessite pas des formalités administratives complexes (parce que évoluant en général dans l'informel) et des moyens financiers importants.

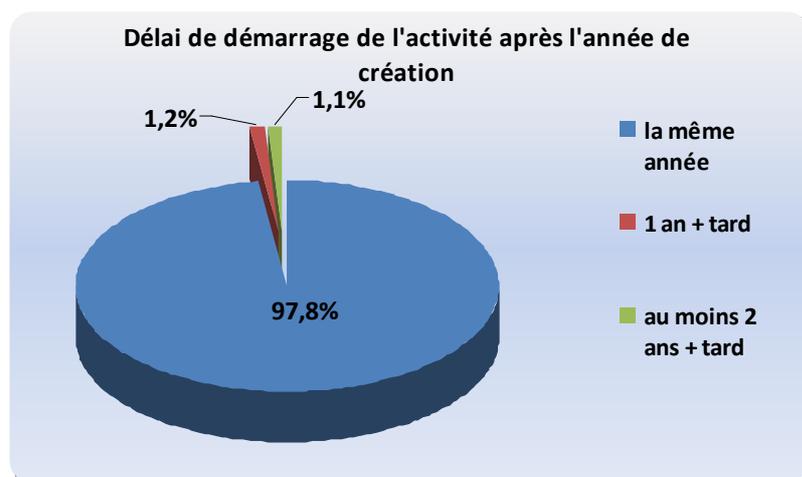
Graphique 1 : Répartition des unités artisanales selon leur âge de création et de démarrage âges des unités dans l'artisanat



Source : RGE_2, 2008

Ainsi, en analysant la durée qui sépare la date de démarrage des activités de celle de création de l'unité, il se dégage que près de 98% des unités de production artisanales démarrent leurs activités moins d'un (1) an après l'année de création. L'examen de la situation au niveau des corps de métier ne met pas en évidence de disparités particulières.

Graphique 2 : Répartition de l'écart entre années de création et de démarrage des activités dans l'artisanat



Source : RGE_2, 2008

2.4 Statut juridique des unités artisanales

De façon générale, les entreprises artisanales sont essentiellement des entreprises individuelles (98,6%), ce qui est identique au niveau observé pour toutes les entreprises enquêtées lors du RGE 2 (97,6%). En effet, les entreprises artisanales sont de micro-entreprises portées par des initiatives individuelles. A l'intérieur des corps de métiers, la situation est identique, avec une prédominance des entreprises individuelles. Les Sociétés de fait (0,4%), les Sociétés à Responsabilité Limitée (SARL) (0,3%), les Sociétés en Nom Collectif (SNC) (0,3%) et les Coopératives (0,2%) sont les autres formes juridiques les plus importantes. La prépondérance des entreprises individuelles au niveau de l'artisanat est

annonciatrice de l'importance de l'informel et des difficultés de capitalisation et d'accès aux crédits.

Tableau 5 : Répartition des entreprises artisanales selon la forme juridique

<i>Forme Juridique</i>	<i>Pourcentage (%)</i>
Entreprise individuelle	98,6
Société de fait	0,4
SARL	0,3
Société en Non Collectif (SNC)	0,3
Coopérative	0,2
Groupement d'Intérêt Economique (GIE)	0,1
Société en participation	0,0
SA	0,0
Société en Commandite Simple (SCS)	0,0
Total	100,0

Source : RGE_2, 2008

Les entreprises individuelles sont dominées par les entreprises de Textiles et habillement (29,8% des entreprises individuelles), Coiffure et tresse (17,0%) et Mécanique et ajustage (13,6%). Au niveau des sociétés de fait, les corps de métiers les plus dominants sont : Mécanique et ajustage (33,1% des sociétés de fait), Textiles et habillement (19,4%) et Menuiserie bâtiment (10,0%). Les SARL sont essentiellement des entreprises de Textiles et habillement (20,3% des SARL), de Restauration (13,4%) et de Mécanique et ajustage (11,2%). Les entreprises de Mécanique et ajustage (28,6% des SNC), de Textiles et habillement (21,4%), de Menuiserie bâtiment (11,0%) et de Constructions métalliques (11,0%) sont les plus dominantes pour la forme juridique SNC.

2.5 Type d'implantation

Est réputée sédentaire, toute entreprise ayant un local avec fermeture sécurisée où les outils de travail sont disponibles de façon permanente. Les entreprises semi-sédentaires par contre, sont des unités économiques ayant un local sans fermeture. Il ressort ainsi que deux entreprises artisanales sur trois recensées (68,3%) sont sédentaires. Cette tendance cache certaines disparités lorsqu'on examine les branches d'activité ou les corps de métier dans l'artisanat. Ainsi, les unités de coiffure et tresse (90,9%), d'image (98%), de textiles et habillement (89,5%) et de construction métalliques (64,9%) sont en majorité sédentaires. Contrairement à celles-ci, les entreprises artisanales spécialisées dans la mécanique et ajustage (72,5%), la restauration (61,8%) et la menuiserie bâtiment (58,1%) sont semi-sédentaires.

2.6 La taille des entreprises

Les unités artisanales béninoises sont des micro-entreprises caractérisées par des effectifs employés considérablement restreints. Dans l'informel, 99,0% des entreprises artisanales fonctionnent avec moins de six (06) employés permanents contre 75% dans le formel et ce quelque soit l'année considérée. Cette situation traduit le caractère globalement individuel de l'activité artisanale qui mobilise le plus souvent une main d'œuvre constituée d'apprentis. De plus, ceci pointe du doigt l'incapacité des entreprises artisanales à s'élargir et générer de l'emploi productif. Les artisans privilégient en général des initiatives personnelles

beaucoup moins contraignantes d'un point de vue juridique, mais très limitées en matière de mobilisation de capitaux.

Tableau 6 : Répartition des unités artisanales par taille* selon le type d'entreprise

		1	2	3	4	5	6-10	11-20	>20	
Formel	2006	115	30	22	13	18	37	15	8	258
	2007	95	40	23	16	18	44	15	7	258
Informel	2006	66 752	1 620	708	350	266	287	77	22	70 082
	2007	66 205	1 938	868	399	278	293	76	25	70 082

Source : RGE_2, 2008 (*) : prend en compte les chefs d'entreprises

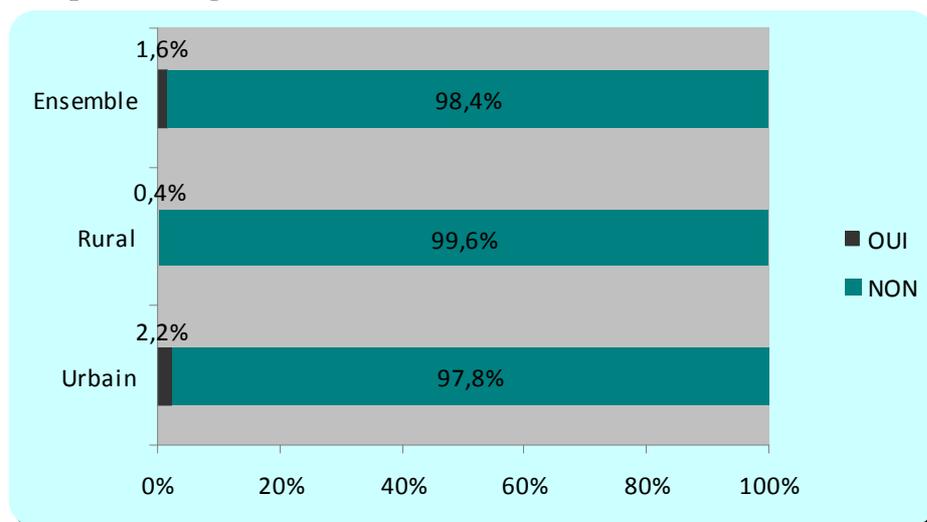
2.7 Degré d'informalité

La première étape dans l'obtention d'un numéro statistique est l'inscription au registre du commerce. Les entreprises artisanales au Bénin sont très peu formalisées. En effet, la quasi totalité des ces entreprises (98,3%) ne dispose pas d'un numéro de registre de commerce. Ce niveau est plus élevé que celui observé pour toutes les entreprises recensées lors du RGE 2 (94,5%). Ce constat n'est pas étonnant dans l'artisanat et constitue d'ailleurs l'une de ses caractéristiques. Par ailleurs, 91,7% des entreprises artisanales détentrices du numéro de registre de commerce se situent en milieu urbain.

En outre, les comportements quant à l'obtention du numéro de registre de commerce sont identiques quel que soit le milieu de résidence : 99,6% des entreprises artisanales installées dans le milieu rural ne sont pas inscrites au registre de commerce, contre 97,8% dans l'urbain.

Parmi les entreprises inscrites au registre de commerce, les entreprises d'Installation, maintenance, entretien et réparation sont les plus importantes (14,2%). Elles sont suivies des entreprises de Mécanique (14,0%), de Restauration (13,7%), de Menuiserie bâtiment (11,7%) et d'Art (9,0%).

Graphique 3 : Répartition des entreprises artisanales par milieu de résidence selon leur inscription au registre de commerce



Source : RGE_2, 2008

- **Possession d'un numéro INSAE et d'un numéro IFU**

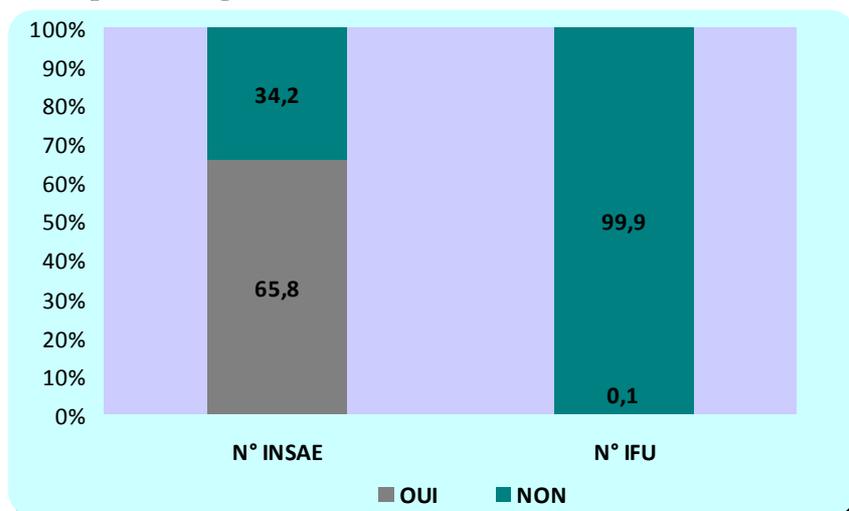
Le numéro INSAE a servi à l'immatriculation des entreprises de 1990 à 2007. Comme cela est indiqué, il était délivré par l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE). Mais, depuis l'année 2008, l'Identifiant Fiscal Unique (IFU) l'a remplacé, délivré désormais par la Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID).

Sept entreprises artisanales sur 10 inscrites au registre de commerce possèdent un numéro d'immatriculation INSAE (65,8%). Ce niveau est supérieur à celui observé au niveau de toutes les entreprises recensées lors du RGE 2, où 5 entreprises sur 10 ont un numéro INSAE. La structure des entreprises possédant un numéro INSAE, en termes de corps de métiers est identique à celle obtenue pour l'inscription au registre de commerce : Installation, maintenance, entretien et réparation (16,1% des entreprises ayant un numéro INSAE), Mécanique et ajustage (14,9%), Restauration (12,9%).

Les entreprises artisanales détentrices du numéro INSAE se concentrent dans le milieu urbain (95,5%). Par ailleurs, les entreprises artisanales immatriculées au numéro INSAE se concentrent dans les départements du Sud du Bénin (Atlantique, Littoral, Ouémé, Plateau, Mono, Couffo) (85,1%). Ceci pourrait trouver une explication dans le fait que d'une part, le poumon économique du Bénin est au Sud et d'autre part, l'INSAE se situe dans le Littoral, même s'il est possible d'obtenir le numéro en faisant les formalités au niveau des représentations de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB).

Si plus de la moitié des entreprises artisanales inscrites au registre de commerce possède un numéro INSAE, seulement 0,1% d'entre elles détiennent un Identifiant Fiscal Unique (IFU). Cette faible inscription serait due au fait que ce type d'enregistrement était très récent par rapport à la date de réalisation du RGE 2 (2008). Les corps de métiers dominants parmi les entreprises ayant l'IFU sont : Mécanique et ajustage (20,0% des entreprises ayant IFU) ; Restauration (15,7%) ; Installation, maintenance, entretien et réparation (12,9%).

Graphique 4 : Répartition des entreprises artisanales selon qu'elle possède ou non un numéro statistique d'enregistrement

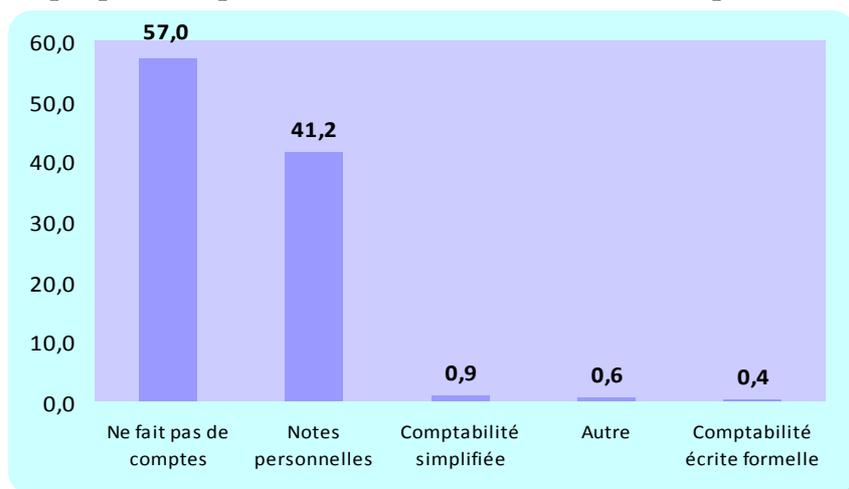


Source : RGE_2, 2008

La quasi-totalité des entreprises artisanales ne tiennent pas de comptabilité (98,7%). Cinq entreprises artisanales sur 10 ne font carrément pas de compte et 4 sur 10 prennent des notes personnelles en guise de comptabilité. Cela dénote du caractère familial de ces entreprises, où le patrimoine du propriétaire est confondu à celui de l'entreprise. Les entreprises artisanales constituant la moitié des entreprises installées au Bénin, la création de la richesse s'en trouve donc hypothéquée. Le tissu entrepreneurial est donc caractérisé par des entreprises embryonnaires (entreprises individuelles) et très peu organisées à l'interne.

Les entreprises tenant une comptabilité (formelle ou simplifiée) se concentrent essentiellement au niveau des entreprises de Textiles et habillement (16,8% des entreprises tenant une comptabilité), de Restauration (13,9%), de Mécanique et ajustage (12,3%) et de Coiffure et Tresse (10,2%).

Graphique 5 : Répartition (%) du mode de tenue de comptabilité dans l'artisanat



Source : RGE_2, 2008

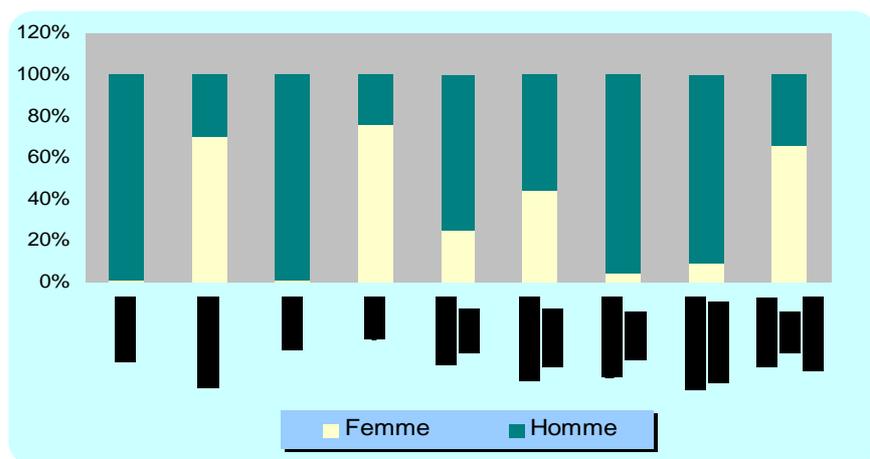
La tenue de comptabilité jointe à la possession d'un numéro statistique permet de classer une entreprise dans le secteur formel ou informel. L'économie béninoise est caractérisée par une prédominance du secteur informel qui contribue aux deux tiers de la production nationale. Une entreprise relève du secteur informel lorsqu'elle ne possède pas de numéro statistique et/ou ne tient pas de comptabilité ayant une valeur administrative. En considérant que tenir une comptabilité équivaut à avoir une comptabilité formelle écrite ou simplifiée, 99,6% des entreprises artisanales sont dans l'informel. Ce taux est plus élevé que celui observé pour toutes les entreprises recensées lors du RGE 2 (98,5%) ; ce qui confirme bien que l'informel est logé dans l'artisanat.

3. CARACTERISTIQUES DES CHEFS D'ENTREPRISE

3.1 Genre des chefs d'entreprise

Au regard des résultats du recensement, il ressort que la majorité (63,2%) des unités artisanales sont dirigées par des hommes. En revanche, les femmes dominent dans certaines branches artisanales. C'est le cas des branches « Alimentation », « Pierre » et « Hygiène et soins corporels » où les femmes représentent respectivement 70,0%, 76,0% et 66,0%. Ces branches concentrent des activités telles que la restauration, la coiffure et la tresse qui suscitent visiblement plus d'intérêt auprès des femmes. La présence des hommes semble néanmoins plus marquée dans l'artisanat puisque ces derniers représentent 54,2% des responsables d'entreprises au niveau de toutes les unités interrogées. L'activité artisanale constituerait de ce fait une branche mobilisant essentiellement l'initiative masculine tout comme l'industrie et les services qui ne sont que la manifestation vers des modes de production plus modernes des activités artisanales.

Graphique 6 : Répartition d'entreprises artisanales selon le sexe des responsables

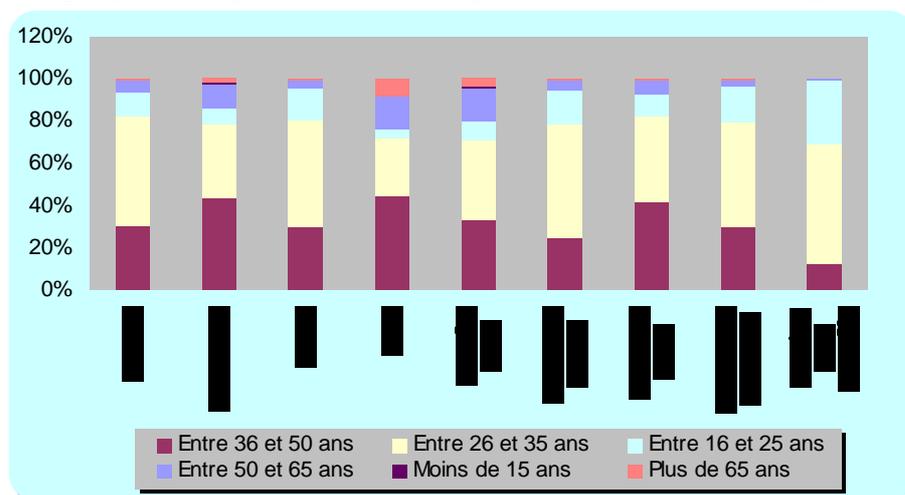


Source : RGE_2, 2008

3.2 Age des chefs d'entreprise

A l'analyse des résultats du recensement des entreprises, il ressort que plus de 7 artisans sur 10 ont moins de 35 ans. L'activité artisanale est une initiative de jeunes. Aussi note-t-on une présence non négligeable des moins de 25 ans (16,8%) parmi les responsables d'unités artisanales. Cette situation est beaucoup plus perceptible au niveau de certaines branches artisanales telles que « Hygiène et soins corporels » où les artisans de moins de 35 ans représentent 87,0% de l'ensemble. On note également la présence assez remarquable des personnes âgées de 36 à 50 ans au niveau des travailleurs de pierre.

Graphique 7 : Répartition des entreprises artisanales selon l'âge des responsables



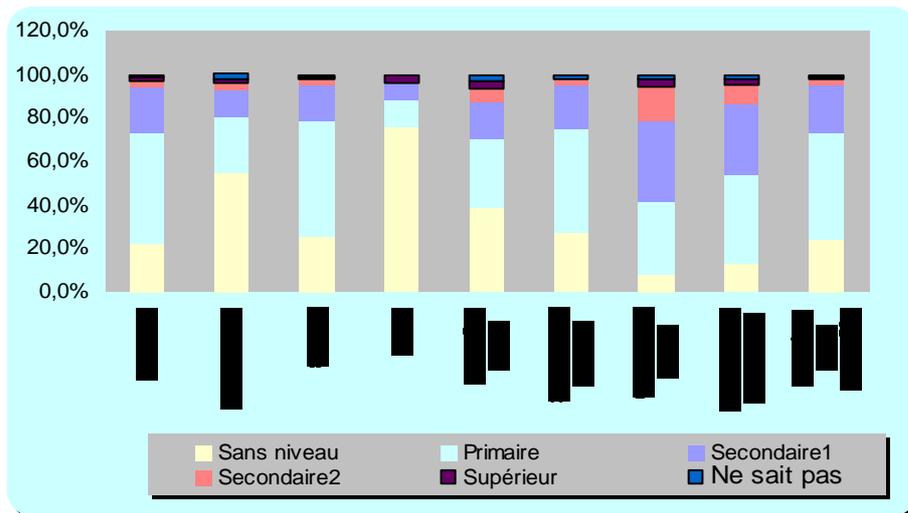
Source : RGE_2, 2008

3.3 Niveau d'instruction des chefs d'entreprise

Une grande partie (73,8%) des chefs d'entreprises artisanales béninoises n'a pas fréquenté l'école au-delà du cycle primaire. Ce taux est supérieur à celui enregistré pour toutes entreprises béninoises (66,2%); confirmant au passage le caractère archaïque des activités artisanales. Ce niveau demeure en outre remarquablement plus élevé au niveau des artisans travailleurs de pierre où 9 responsables sur 10 n'ont pas dépassé le niveau primaire et

dans le « Bâtiment » où 8 professionnels sur 10 n'ont pas atteint le niveau secondaire. En revanche, 6 artisans sur 10 spécialisés dans les « Arts et Décoration » ont fréquenté au-delà du cycle primaire. Ces disparités sont caractéristiques du type d'activité artisanale dont la maîtrise nécessite un niveau de scolarisation donnée. En effet dans les « Arts et Décoration », les professionnels doivent savoir lire et écrire pour confectionner des banderoles et autres affiches.

Graphique 8 : Répartition du Niveau d'instruction des responsables d'entreprises artisanales

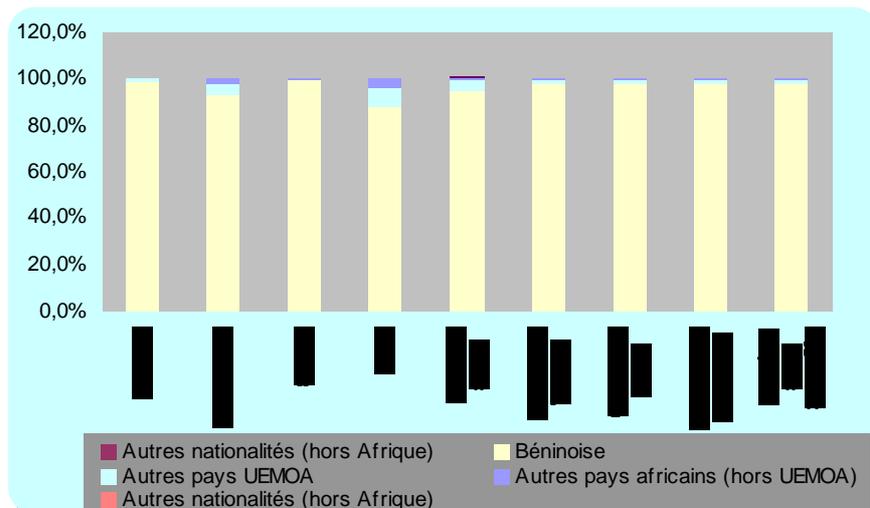


Source : RGE_2, 2008

3.4 Nationalité des chefs d'entreprise

Plus de 9 responsables d'unités artisanales sur 10 sont béninois. Cependant on enregistre une présence non négligeable des ressortissants d'autres pays de l'UEMOA parmi les travailleurs de pierre (8,0%), des restaurateurs (5,6%) et des travailleurs de végétaux (5,4%). A ceci s'ajoute la présence tout aussi remarquable des ressortissants de pays africains autres que ceux de l'UEMOA parmi les travailleurs de pierre (4,0%) et des restaurateurs (2,0%). Toutefois, ces ressortissants non béninois responsables d'entreprises sont en proportion faible (2,6%) que ce qui se remarque dans l'ensemble de l'économie béninoise (8,2%). Les chefs d'entreprise étrangers se retrouvent majoritairement dans l'abattage et la transformation de viandes (15,0%) et dans la restauration (9,6%). Ces activités ont bénéficié au fil des années de l'expérience des Libanais et autres Indo-pakistanaïses d'une part, puis des nigériens et autres ressortissants des pays de l'Hinterland d'autre part.

Graphique 9 : Répartition par nationalité des responsables d'entreprises artisanales



Source : RGE_2, 2008

4. EXPLOITATION

4.1 Les facteurs de production

4.1.1 La main d'œuvre

- Les employés permanents

Sont considérés comme permanents, les employés dont la durée du contrat excède six (6) mois. Entre 2006 et 2007, l'effectif global des employés permanents a progressé de 10% même si la quasi-totalité des entreprises (95% en 2006 et 94,2% en 2007) n'emploient aucun salarié permanent. Par ailleurs, les hommes représentent les deux tiers des employés permanents exerçant dans l'artisanat.

Dans l'artisanat, le personnel est réparti en ouvriers spécialisés, ouvriers non spécialisés, et le personnel d'appui. Les premiers sont des personnes recrutées compte tenu de leurs compétences dans un domaine spécifique nécessitant une formation appropriée. Ils représentent un peu moins de trois quarts ($\frac{3}{4}$) de l'effectif des employés permanents, avec une prédominance d'hommes (72,1% en 2006 et 71,3% en 2007).

Les ouvriers non spécialisés sont quant à eux, des individus qui ne disposent pas de compétences particulières dans un domaine donné et qui sont recrutés pour des tâches liées à la production, mais ne nécessitant pas de formation au préalable. Ils représentent en 2007, 16,9% des employés permanents et sont en majorité (56,3% en 2006) constitués d'hommes.

La dernière catégorie est celle du personnel d'appui qui regroupe les employés d'une unité de production recrutés pour assumer en général des tâches non liées directement au processus de production. Ces derniers représentent moins de 10% des travailleurs permanents recensés dans l'artisanat. A l'instar des ouvriers spécialisés et des ouvriers non spécialisés, le personnel d'appui est en majorité composé d'hommes (54,8% en 2006 contre 52,4% en 2007).

Tableau 7 : Répartition du personnel permanent dans l'artisanat selon l'année et le sexe

		<i>Permanents</i>			
		Ouvriers spécialisés	Ouvriers non spécialisés	Personnel d'appui	<i>TOTAL</i>
Hommes	2006	5497	910	517	6924
	2007	5844	1055	581	7480
Femmes	2006	2125	707	426	3258
	2007	2353	837	527	3717
TOTAL	2006	7622	1617	943	10182
	2007	8197	1892	1108	11197

Source : RGE_2, 2008

- **Les travailleurs occasionnels**

On désigne par travailleur occasionnel toute personne recrutée pour un emploi ponctuel de courte durée (moins de six (6) mois). Tout comme dans le cas des employés permanents, les occasionnels sont pour la plupart des ouvriers spécialisés (58,2% en 2006 et 56,5% en 2007). Même si les hommes sont globalement majoritaires chez les occasionnels, ils ne le sont pas dans la catégorie des ouvriers non spécialisés où les femmes représentent 56,9% en 2007. Dans la catégorie du personnel d'appui, la tendance est à une répartition équitable entre les hommes et femmes.

Tableau 8 : Répartition du personnel occasionnel dans l'artisanat selon l'année et le sexe

		<i>Occasionnels</i>			
		Ouvriers spécialisés	Ouvriers non spécialisés	Personnel d'appui	<i>TOTAL</i>
Hommes	2006	4132	1546	539	6217
	2007	4368	1646	601	6615
Femmes	2006	1797	1918	538	4253
	2007	1953	2173	596	4722
TOTAL	2006	5929	3464	1077	10470
	2007	6321	3819	1197	11337

Source : RGE_2, 2008

- **Les aides familiaux**

Les aides familiaux sont des personnes qui travaillent mais ne perçoivent pas de rémunération fixe en espèce. La contrepartie de leur travail est le plus souvent payée en nature (logement, nourriture, etc.). Ils sont à distinguer des domestiques qui sont salariés. Contrairement à ce qui a pu être observé au niveau des employés permanents et des travailleurs occasionnels, les ouvriers spécialisés sont faiblement représentés (24,8% en 2006 et 26,6% en 2007) dans le rang des aides familiaux. A l'opposé des ouvriers spécialisés, le personnel d'appui est composé ici en majorité de femmes (55,7% en 2007).

Si en 2006 les hommes étaient plus nombreux parmi les aides familiaux, la tendance en 2007 s'est inversée au profit des femmes qui représentaient 52,1% de l'effectif global.

Tableau 9 : Répartition des aides familiaux dans l'artisanat selon l'année et le sexe

		<i>Aides familiaux</i>			
		Ouvriers spécialisés	Ouvriers non spécialisés	Personnel d'appui	<i>TOTAL</i>
Hommes	2006	1000	1574	1257	3831
	2007	1090	1035	1334	3459
Femmes	2006	805	1146	1492	3443
	2007	828	1241	1677	3746
TOTAL	2006	1805	2720	2749	7274
	2007	1918	2276	3011	7205

Source : RGE_2, 2008

Par ailleurs, la force de travail dans le secteur de l'artisanat est essentiellement béninoise. En effet, la quasi-totalité (environ 96,6%) des travailleurs dans l'artisanat est de nationalité béninoise. Avec 59,4% des personnes intervenant dans l'artisanat en 2006, les hommes sont les plus nombreux. Toutefois, chez les personnes originaires des pays africains autres que ceux de l'UEMOA, les femmes sont majoritaires (77,1% en 2006 et 78,1% en 2007). En outre, les travailleurs en provenance des pays hors UEMOA se retrouvent dans l'abattage et la transformation de viande, de poisson et de crustacées et dans les textiles et habillement.

- **Salaires versés par les entreprises artisanales en 2006 et 2007**

En 2006, les unités artisanales ont versé à leurs employés un salaire moyen de 1,0 million F CFA soit l'équivalent de 2007. Ces montants varient très peu d'une entreprise à l'autre. Les établissements artisanaux confirment ainsi leur caractère généralement informel et l'incapacité qu'elles présentent à assurer à leurs employés des conditions de travail appropriées à une meilleure rentabilité. Le salaire horaire moyen est ainsi ressorti à 391 F CFA.

Tableau 10 : Répartition des salaires moyens versés par les entreprises artisanales (millions de F CFA)

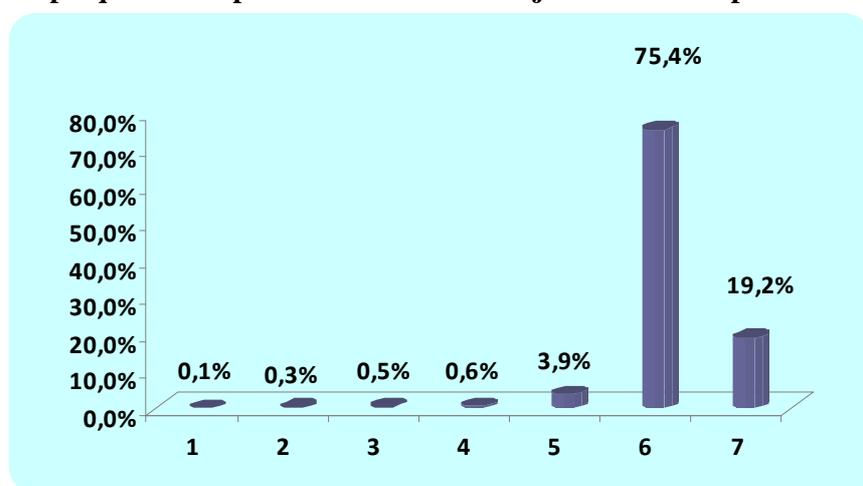
	<i>Salaires moyens versés (F CFA)</i>	
	2006	2007
Bâtiment	1,2	1,2
Alimentation	0,8	0,8
Métaux et constructions métalliques	1,2	1,3
Pierre	0,3	0,3
Fibres végétales	0,9	1,1
Textiles, Habillement, Cuirs et Peaux	0,7	0,7
Arts et Décoration	1,2	1,3
Installation, Maintenance, Entretien, Réparation et Images	0,8	0,9
Hygiène et Soins corporels	0,8	0,8
Ensemble	1,0	1,0

Source : RGE_2, 2008

4.1.2 Le nombre hebdomadaire de jours ouvrés

Si dans l'ensemble, 68,6% des établissements recensés lors du RGE2 travaillent 6 jours par semaine, les unités artisanales affichent des proportions plus importantes. En effet, plus de trois quarts ($\frac{3}{4}$) d'entre elles exercent leurs activités durant 6 jours dans la semaine (75,4%). Les principales unités concernées interviennent dans la menuiserie bâtiment (89,9%), la construction métallique (88,3%), la mécanique ajustage (86,9%), le textile et habillement (81,7%) et la coiffure et tresses (70,7%). Environ 20% des unités artisanales ouvrent tous les jours de la semaine. Parmi celles-ci, on retrouve des unités ayant pour activités l'abattage et la transformation de viande, de poisson et de crustacée (63,8%), le travail des grains et de tubercules (45,6%) puis le travail sur image (49,7%).

Graphique 10 : Répartition du nombre de jours travaillés par semaine dans l'artisanat



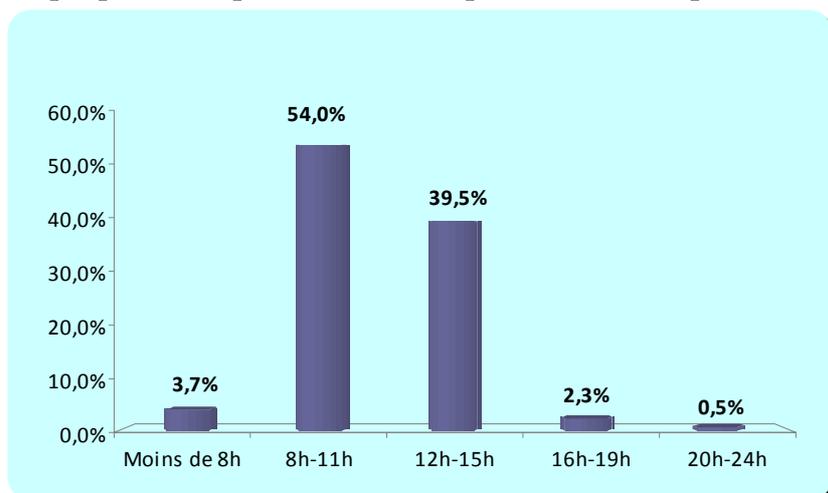
Source : RGE_2, 2008

4.1.3 Nombre journalier d'heures ouvrées dans l'artisanat

Les unités artisanales travaillent en moyenne onze (11) heures par jour et la quasi-totalité (96,3%) d'entre elles fonctionnent pendant au moins huit (8) heures le jour. La durée journalière de travail varie selon la branche d'activité et le corps de métier observé. On peut noter à titre illustratif les unités de traitement d'image (61,1%), de coiffure et tresses (54,2%) qui pour la plupart, travaillent entre 12 et 15 heures par jour.

En outre, il se dégage que les unités spécialisées dans la boulangerie et la pâtisserie (9,2%), la fabrication de produits laitiers et de glace (6,1%), la tradithérapie (4,4%), l'électricité-bâtiment (2,2%) sont celles qui présentent les plus importantes proportions d'unités travaillant pendant au moins vingt (20) heures par jour.

Graphique 11 : Répartition des entreprises artisanales par durée journalière de travail

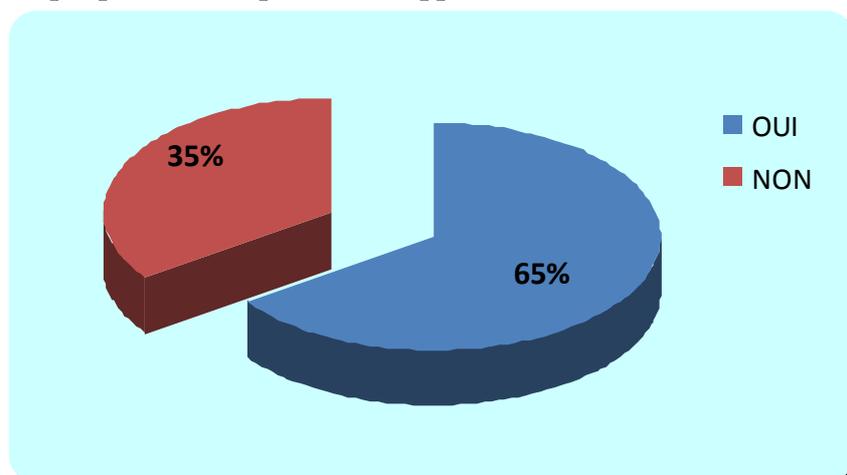


Source : RGE_2, 2008

4.1.4 L'apprentissage dans l'artisanat

L'exercice de certaines activités économiques requiert une formation pratique (et théorique parfois) sanctionnée à terme par un parchemin. C'est le cas dans l'artisanat où près de deux établissements sur trois acceptent des apprentis au sein de leurs unités de production. Cette moyenne varie d'un corps de métier à un autre. Ainsi, les unités spécialisées dans le traitement d'image (85,5%), les mécaniques et ajustage (82,8%), la construction métallique (82,0%), la coiffure et tresses (78,5%) et les textiles et habillement (73,7%) présentent les plus importantes proportions d'unités acceptant des apprentis. A l'opposé de ces corps de métiers, on retrouve les unités de fabrication de corps gras (1,8%) et de restauration (6,8%) qui ne sont pas nombreuses à accepter des apprentis.

Graphique 12 : Acceptation des apprentis dans l'artisanat



Source : RGE_2, 2008

4.1.5 Effectif des apprentis dans l'artisanat

Au total, 61 607 apprentis étaient en formation en 2006 dans les unités artisanales. Cet effectif s'est établi à 61 307 en 2007. Les apprentis de sexe masculin sont les plus nombreux avec 57,3% en 2006, même si leur effectif a régressé de 2,3% en 2007. Les unités de production artisanales travaillent beaucoup plus avec les apprentis de sexe masculin qu'avec ceux de sexe féminin ; et ceci quelle que soit la catégorie d'âge. A titre illustratif, on compte en 2006 un apprenti (de sexe masculin) pour neuf (9) unités artisanales tandis que pour retrouver une apprentie, il faudra parcourir 14 établissements artisanaux.

Par ailleurs, les apprentis ont en général un niveau d'instruction très bas. En effet, près de 9 apprentis sur 10 ont au plus le niveau d'étude primaire. Ils sont soit des personnes qui n'ont aucun niveau d'étude (41,0% en 2006 et 40,1% en 2007) ou des personnes déscolarisées. Par ailleurs, sur 10 apprentis en formation dans l'artisanat, plus de 8 sont âgés de 15 ans et plus.

Tableau 11 : Répartition des apprentis par sexe et l'âge selon l'année et le niveau d'instruction selon le sexe

Niveau d'instruction		<i>Hommes</i>		<i>Femmes</i>		Total
		Moins de 15 ans	15 ans et plus	Moins de 15 ans	15 ans et plus	
Sans niveau	2006	2 515	10 517	1 768	10 433	25 233
	2007	2 684	9 683	1 814	10 379	24 560
Primaire	2006	2 339	15 266	1 401	10 074	29 080
	2007	2 632	15 103	1 388	10 629	29 752
Secondaire	2006	252	2 865	130	1 450	4 697
	2007	191	2 658	118	1 332	4 299
Supérieur	2006	5	15	0	21	41
	2007	6	31	5	16	58
Non déclaré	2006	191	1 315	100	950	2 556

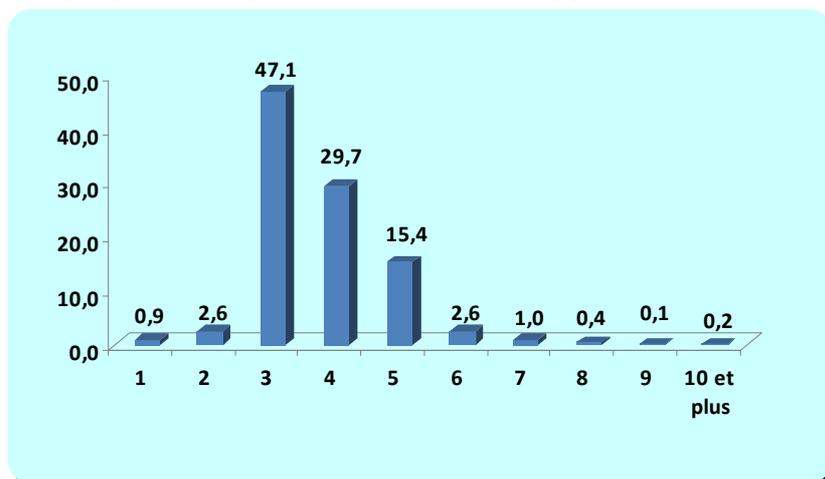
	2007	230	1 260	118	1 030	2 638
Total	2006	5 302	29 978	3 399	22 928	61 607
	2007	5 743	28 735	3 443	23 386	61 307

Source : RGE_2, 2008

4.1.6 Durée d'apprentissage dans l'artisanat

La durée moyenne d'apprentissage déclarée dans l'artisanat est de 3 ans et 9 mois. Toutefois, certains établissements gardent plus longtemps leurs apprentis si bien qu'ils passent parfois plus de dix années dans l'apprentissage. Un peu moins de la moitié des établissements forment leurs apprentis pendant 3 ans.

Graphique 13 : Répartition de la durée d'apprentissage dans l'artisanat (%)



Source : RGE_2, 2008

En 2006, 9 724 apprentis ont été libérés contre 7 486 en 2007. En outre, la proportion d'unités artisanales ayant libéré au moins un (1) apprenti est passé de 9% à 8% de 2006 à 2007.

4.1.7 Le financement des entreprises artisanales

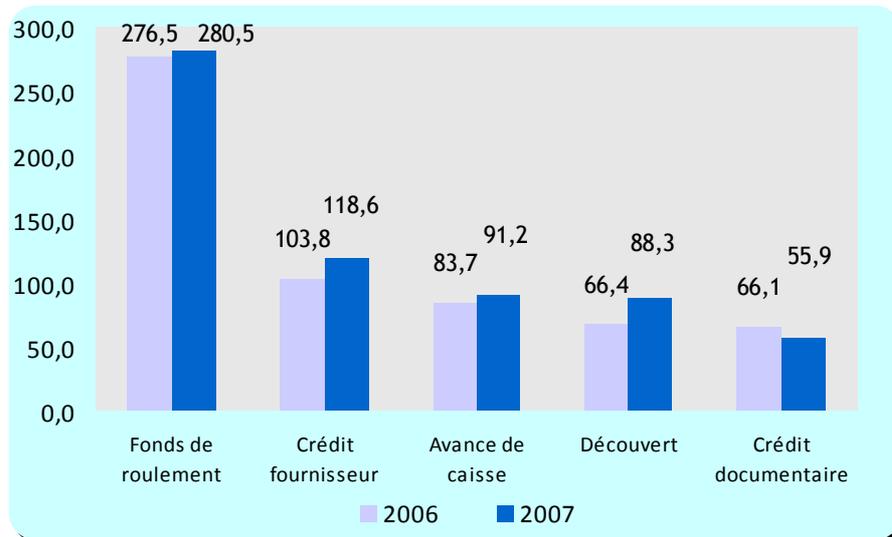
- **Facilités de financement obtenues**

Deux entreprises artisanales sur 100 ont bénéficié de facilités dans le financement de leurs activités contre 3 entreprises sur 100 au niveau global du RGE 2. Parmi les entreprises artisanales ayant bénéficié d'une facilité de financement, 31,1% sont des entreprises de textiles et habillement, 17,6% des entreprises de Restauration et 17,0% des entreprises de coiffure et tresses.

Toutes facilités confondues, le montant total moyen obtenu par les entreprises artisanales s'élèvent à 707,3 mille F CFA en 2006 contre 784,9 mille F CFA en 2007. Ce montant se révèle faible et dénote des difficultés des entreprises artisanales à l'accès au crédit.

Par type de facilité, le crédit pour fonds de roulement est la facilité la plus importante en moyenne en 2006 et en 2007, avec respectivement 276,5 mille F CFA et 280,5 mille F CFA. Viennent ensuite le crédit fournisseur et l'avance de caisse qui enregistrent en moyenne des volumes respectifs de 111,2 et 87,5 mille F CFA sur les deux années en revue.

Graphique 14 : Répartition du montant moyen des entreprises artisanales selon les facilités de financement obtenues en 2006 et 2007 (milliers de F CFA)



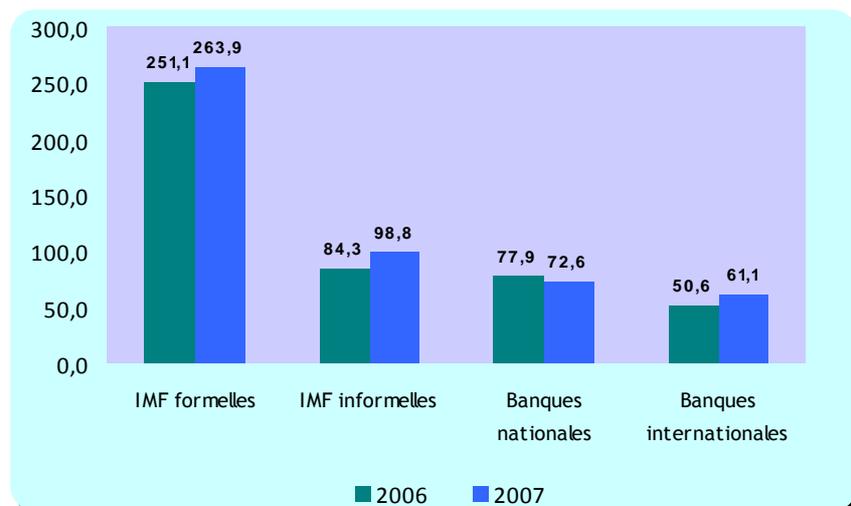
Source : RGE_2, 2008

- **Prêts obtenus**

Parmi les entreprises artisanales, 7,8% ont obtenu un prêt en 2006 ou en 2007 ; proportion qui reste faible comparée à la proportion obtenue pour toutes les entreprises du RGE 2 (où une entreprise sur 10 a obtenu un prêt). Le montant moyen des prêts obtenus par les entreprises artisanales est de 553,2 mille F CFA en 2006 et de 616,8 mille F CFA en 2007.

Par type d'institutions financières octroyant les prêts, les institutions de microfinance formelles ont octroyé des prêts d'un montant moyen de 251,1 mille F CFA en 2006 et de 263,9 mille de F CFA en 2007, faisant d'elles les plus prêteuses. On ne retrouve les banques qu'en 4^e position, traduisant la difficulté des entreprises artisanales à obtenir un prêt auprès de ces institutions. Plus encore, les autres sources de financement sont un circuit important utilisé par les entreprises artisanales : elles viennent en 2^e position des institutions prêteuses. Tout ceci pourrait expliquer la forte proportion d'entreprises informelles dans l'artisanat ainsi que la mauvaise organisation interne de ces entreprises, ce qui les exclut d'office du circuit officiel d'accès au crédit.

Graphique 15 : Répartition du montant moyen des entreprises artisanales selon le type de prêts obtenus (milliers de F CFA)

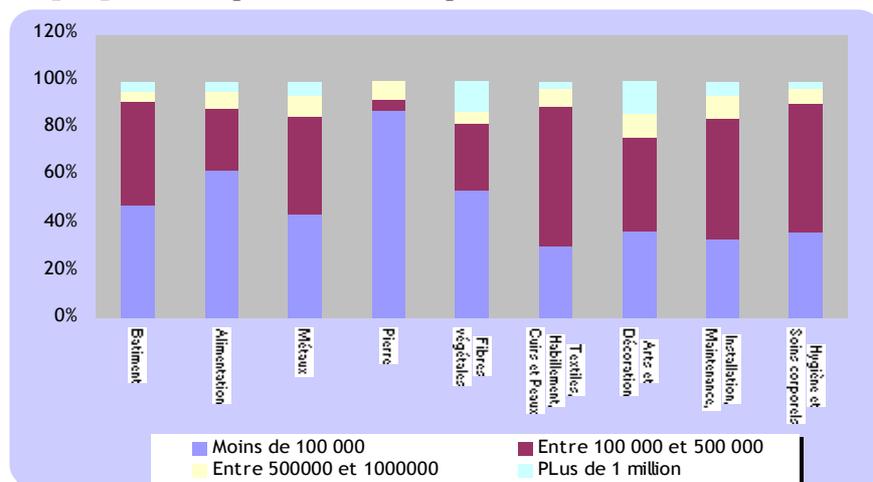


Source : RGE_2, 2008

4.1.8 Le capital social

Le capital social regroupe l'ensemble des actifs physiques et financiers mis en œuvre par le(s) propriétaire(s) d'une entreprise. Une bonne partie des entreprises artisanales béninoises ont un capital social inférieur à 100 000 de F CFA (41,1%). De même, le capital social moyen des entreprises artisanales est évalué à 326,7 mille F CFA. Cette structure globale du capital cache néanmoins quelques disparités suivant les branches d'activités. Ainsi une branche comme « Textile et Habillement » qui mobilise notamment les couturiers, stylistes ou encore les brodeurs concentre plus de la moitié (58,6%) des unités qui la composent autour de la classe 250-500 mille F CFA de capital social. Il en est de même pour la branche « Hygiène et Soins corporels » qui comprend les coiffeuses entre autres. Ceci témoigne d'une structure de production qui nécessite la mobilisation d'outils productifs diversifiés et coûteux.

Graphique 16 : Répartition des entreprises artisanales selon les tranches de capital social



Source : RGE_2, 2008

4.2 La production des entreprises artisanales

4.2.1 Le chiffre d'affaires

Au niveau des entreprises artisanales tenant une comptabilité formelle et simplifiée (soit 1,3% des entreprises artisanales), le chiffre d'affaires moyen réalisé est passé de 10,4 millions de FCFA en 2006 à 13,1 millions de FCFA en 2007.

La branche Bâtiment est celle qui dégage le chiffre d'affaires moyen (22,2 en 2007 contre 19,5 millions F CFA en 2006) le plus élevé sur les deux années analysées. Les établissements de construction artisanale bénéficient de ce fait de l'euphorie qui caractérise le secteur des BTP en général. Les entreprises artisanales de construction disposent en effet d'une clientèle composée essentiellement des ménages dont la dépense en logement est en permanente évolution ; à l'opposé des entreprises formelles de BTP qui privilégient la construction de routes, d'ouvrages d'assainissement ou encore des grands bâtiments. Ceci offre aux entreprises artisanales un monopole quasi-général sur les constructions de petits bâtiments dont la croissance semble inexorablement soutenue.

On note également un niveau relativement important du chiffre d'affaires dans l'alimentation (16,9 millions F CFA en 2007 contre 14,1 en 2006) et les Arts et Décoration (16,0 millions F CFA en 2007 contre 13,6 en 2006) où se concentrent les activités de transformation et de décoration. Les autres branches ont réalisé des chiffres d'affaires moyens relativement faibles (moins de 10 millions F CFA).

Tableau 12 : Répartition du chiffre d'affaires des entreprises artisanales tenant une comptabilité

	<i>Chiffre d'affaires moyen (Millions F CFA)</i>	
	2006	2007
Bâtiment	19,5	22,2
Alimentation	14,1	16,9
Métaux et constructions métalliques	8,2	12,7
Fibres végétales	3,0	2,9
Textiles, Habillement, Cuirs et Peaux	2,6	2,9
Arts et Décoration	13,6	16,0
Installation, Maintenance, Entretien, Réparation et Images	4,5	4,9
Hygiène et Soins corporels	5,5	3,2
Activités non identifiées	10,4	13,1
Ensemble	9,0	10,8

Source : RGE2, 2008

Par ailleurs, le chiffre d'affaires moyen réalisé par une entreprise artisanale ne tenant pas de comptabilité est évalué à 1,8 millions de FCFA en 2007. Ce niveau est relativement plus élevé au niveau de l'alimentation, des Arts et Décoration, des Fibres végétales et du Bâtiment. Par ailleurs, de l'avis général des dirigeants de ces entreprises, ce chiffre d'affaires est en baisse par rapport à celui de l'année 2006.

Tableau 13 : Répartition du chiffre d'affaires des entreprises artisanales ne tenant pas de comptabilité en 2007

	<i>Chiffre d'affaires moyen (Millions F CFA)</i>
Bâtiment	2,7
Alimentation	3,3
Métaux et constructions métalliques	1,9
Pierre	3,4
Fibres végétales	2,9
Textiles, Habillement, Cuirs et Peaux	1,3
Arts et Décoration	2,8
Installation, Maintenance, Entretien, Réparation et Images	1,5
Hygiène et Soins corporels	0,9
Activités non identifiées	2,6
Ensemble	1,8

Source : RGE_2, 2008

4.2.2 La production exportée

La quasi-totalité des entreprises artisanales n'exporte pas leur production (99,3%). Toute la production artisanale est donc destinée au marché intérieur, ce qui suscite quelques interrogations, quant à l'écoulement et à la compétitivité de la production artisanale. La proportion d'entreprises artisanales exportant leur production est par conséquent identique au niveau de l'ensemble des entreprises (0,7%).

Les entreprises exportant leur production se concentrent essentiellement au niveau des corps de métiers ci-après : textiles et habillement (43,0% des entreprises artisanales exportant leur production), constructions métalliques (10,4%), menuiserie bâtiment (8,4%), coiffure et tresses (5,9%) et mécanique et ajustage (5,7%).

En 2007, le montant moyen de la production exportée est de 13,1 millions FCFA contre 13,8 millions F CFA en 2007. Toutefois, la production artisanale exportée varie considérablement d'une branche d'activités à l'autre. Ainsi, les Textiles et Habillements enregistrent sur les deux années des niveaux remarquables de produits vendus à l'extérieur qui s'établissent au dessus de 26 millions F CFA. Cette branche regroupe en effet les couturiers, brodeurs, stylistes et autres tisserands qui, du fait du coût relativement faible des fibres textiles au Bénin, bénéficient d'avantages comparatifs qui les rendent plus compétitifs sur les marchés sous-régionaux ou internationaux. A ceci s'ajoute le savoir faire en matière de couture des artisans, qui rend les habits et autres modes vestimentaires béninois très apprécié dans les pays de la sous-région. On note par contre, que les travailleurs de métaux, les artisans réparateurs et ceux spécialisés dans l'Hygiène et les soins corporels exportent assez peu leurs services au-delà des frontières nationales.

Tableau 14 : Répartition des entreprises artisanales selon la production moyenne exportée

	<i>Production moyenne exportée (Millions F CFA)</i>	
	2006	2007
Bâtiment	2,4	1,9
Alimentation	3,8	4,3
Métaux et constructions métalliques	0,6	0,6
Fibres végétales	0,9	0,9
Textiles, Habillement, Cuirs et Peaux	28,1	26,6
Arts et Décoration	0,7	0,8
Installation, Maintenance, Entretien, Réparation et Images	0,2	0,2
Hygiène et Soins corporels	0,3	0,1
Activités non identifiées	5,4	7,8
Ensemble	13,8	13,1

Source : RGE_2, 2008

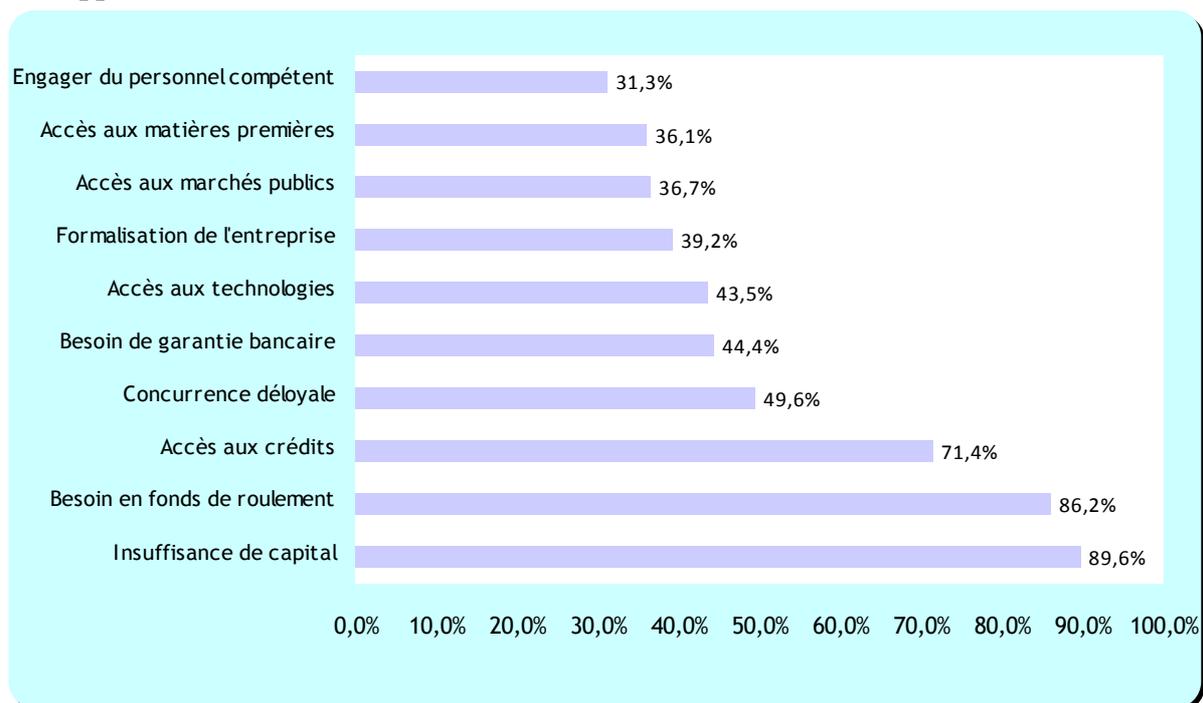
5. OPINIONS DES CHEFS D'ENTREPRISES

5.1 Ecueils à l'élargissement des entreprises artisanales

La majorité des entreprises artisanales déclarent rencontrer des difficultés dans le développement de leurs activités (94,5%) ; taux identique à celui obtenu pour toutes les entreprises du RGE 2 (94,5%). Trois difficultés majeures entravent le développement des activités des entreprises artisanales et, elles sont relatives à la mobilisation des fonds pour mener les activités : l'insuffisance de capital (89,6% des entreprises la reconnaissent comme difficulté), le besoin en fonds de roulement (86,2%) et l'accès au crédit (71,4%). Ceci rejoint la tendance générale pour toutes les entreprises du RGE 2, où c'est l'insuffisance de capital qui est la principale difficulté empêchant les entreprises de développer leurs activités. Les entreprises artisanales étant de petite taille (entreprises individuelles) et mal structurées (pas de tenue de comptabilité et fort taux d'informel), l'accès au financement s'avère donc difficile.

Les difficultés telles que la concurrence déloyale, le besoin de garantie bancaire et l'accès aux technologies, quoique n'étant pas reconnues par la majorité comme entravant le développement de leurs activités, touchent néanmoins, chacune, plus de 40% des entreprises artisanales.

Graphique 17 : Répartition des entreprises artisanales selon les difficultés rencontrées dans le développement de leurs activités



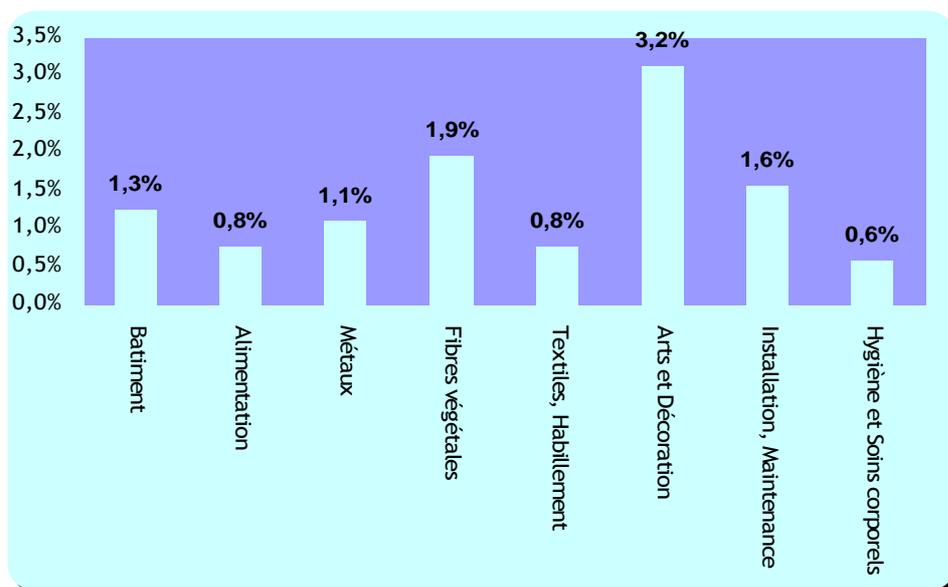
Source : RGE_2, 2008

5.2 Appréciation du Centre de Médiation, d'Arbitrage et de Conciliation de la CCIB (CAMEC)

Le Centre de Médiation, d'Arbitrage et de Conciliation (CAMEC) est l'instance administrative de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCIB) chargée du règlement des conflits entre entreprises. L'activité artisanale comme toute activité économique est associée à une concurrence pouvant aboutir à des conflits entre entrepreneurs.

Toutefois, au regard des résultats du recensement des entreprises, on retient que très peu (0,9%) d'entreprises artisanales béninoises connaissent cet organe. Ce taux est néanmoins plus élevé (3,2%) au niveau des unités artisanales relevant du secteur des Arts et Décorations. La visibilité de l'instance ne semble donc pas réelle, et les actions de communication doivent s'intensifier. Les structures décentralisées de la Fédération des Artisans du Bénin devraient être sollicitées en vue de la sensibilisation des acteurs pour une vulgarisation des tâches assignées à ladite institution.

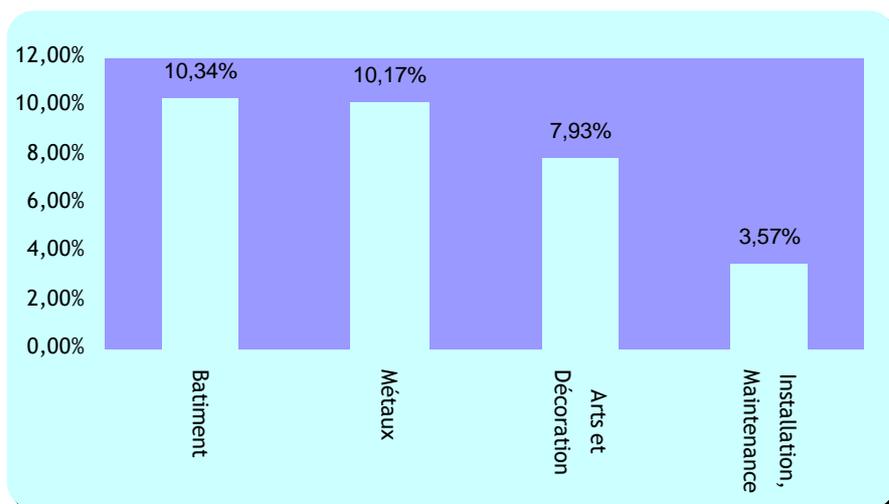
Graphique 18 : Répartition des entreprises artisanales selon le niveau de connaissance du CAMEc



Source : RGE_2, 2008

Parmi les entreprises artisanales connaissant le CAMEc, très peu (6,7%) ont déjà eu recours aux services de l'instance par le passé. Ce niveau reste néanmoins un peu plus élevé (10,3%) au niveau des artisans du Bâtiment (menuisiers, maçons, carreleurs,...) et au sein de ceux spécialisés dans le travail des métaux (10,2%). Les artisans privilégient de ce fait le recours à d'autres institutions pour régler les contentieux auxquelles ils sont confrontés. Le manque de visibilité de ladite institution conjugué au degré d'informalité dans ce secteur concourt à expliquer cet état de chose.

Graphique 19: Répartition des entreprises artisanales selon le niveau de recours aux services du CAMEc dans l'artisanat



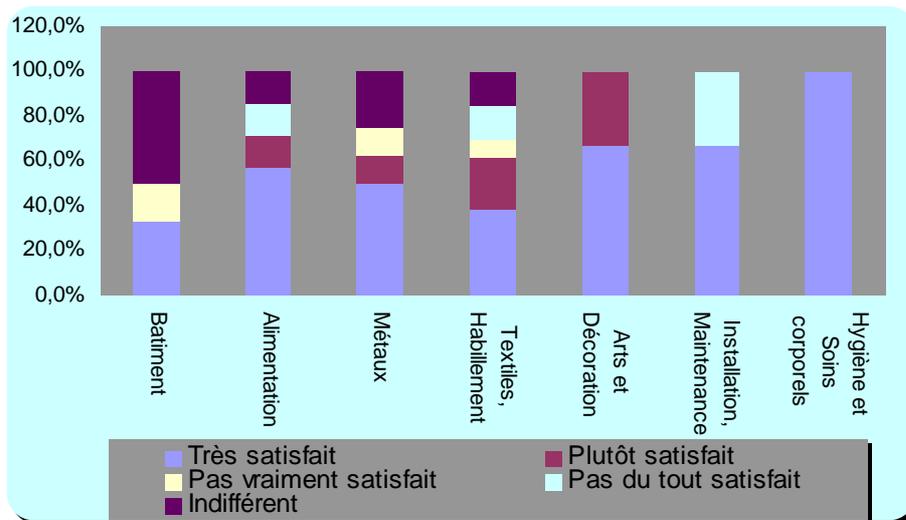
Source : RGE_2, 2008

La majorité des artisans (61%) ayant eu recours aux services du CAMEc a été satisfaite des prestations fournies par ladite institution. Par contre, dans l'artisanat du Bâtiment où plus

d'une unité sur 10 a déjà sollicité ladite institution, à peine un artisan sur 3 s'est dit satisfait du service rendu. Ceci suscite des interrogations vis-à-vis de l'objectivité des décisions rendues par l'instance. A cela s'ajoute la question de la mise en place de structures destinées à offrir aux opérateurs la possibilité d'introduire des recours en cas de non satisfaction des verdicts prononcés.

En revanche, parmi les artisans n'ayant pas été satisfaits des décisions prononcées par le CAMEC, la majorité (66%) se dit prête à faire recours à l'instance en cas de besoin.

Graphique 20 : Répartition des entreprises artisanales selon la satisfaction des services du CAMEC

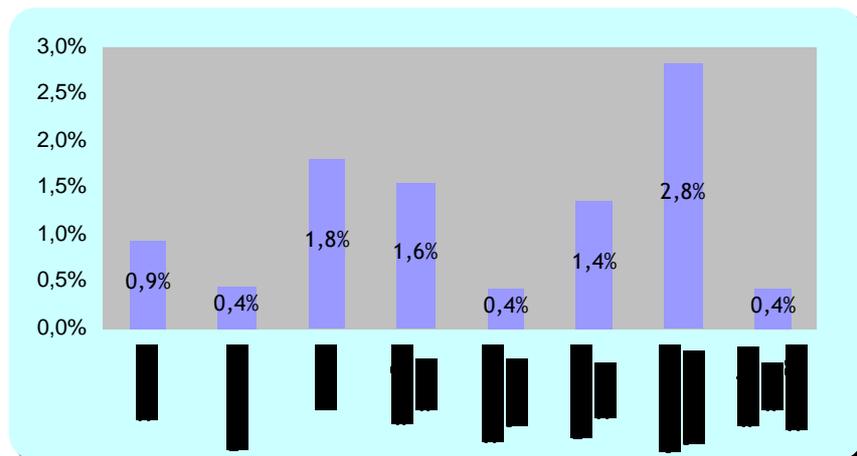


Source : RGE_2, 2008

5.3 Appréciation des services portuaires

Les entreprises artisanales sont souvent amenées dans le cadre de leurs activités à avoir recours aux services portuaires. Elles y ont recours pour soit écouler leurs produits vers l'extérieur du Bénin ou acquérir des matières premières dans le cadre de leurs activités. Au Bénin, très peu (1%) d'entreprises artisanales utilisent régulièrement les prestations du port. Ce niveau cache toutefois des disparités entre d'une part, les unités artisanales spécialisées dans l'électronique (maintenance, entretien, réparation,...) et celles spécialisées dans le travail de métaux où le taux de recours aux services portuaires varie de 2 à 3% et d'autre part les autres branches d'activités qui enregistrent un taux inférieur à 2%.

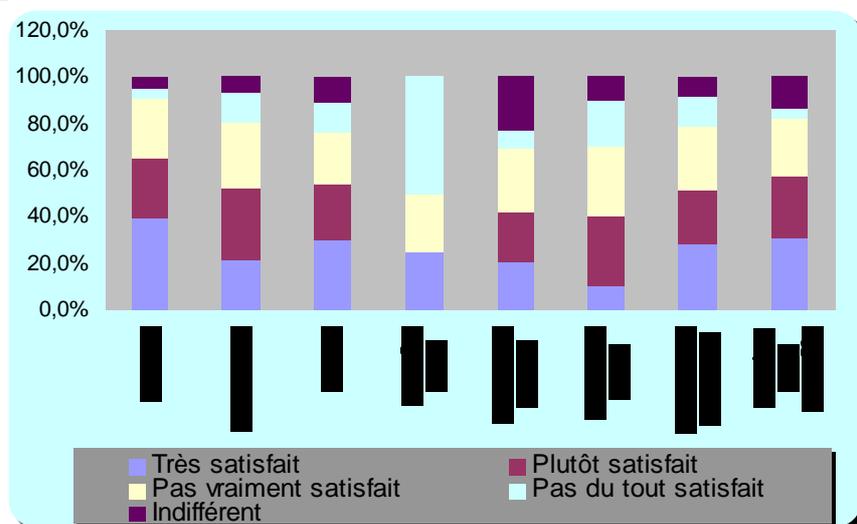
Graphique 21 : Répartition des entreprises artisanales selon l'utilisation des services portuaires



Source : RGE_2, 2008

Par ailleurs, la moitié (48,2%) des entreprises artisanales utilisatrices de services portuaires n'a pas été satisfaite des prestations de l'institution. Ce niveau est remarquablement plus faible dans les unités artisanales spécialisées comme les Fibres végétales (25,0%), les Arts et Décoration (40,0%) puis les Textiles et Habillement (41,6%). En revanche, les travailleurs de métaux (54,0%), les artisans du Bâtiment (65,1%) affichent des niveaux de satisfaction vis-à-vis des services portuaires relativement élevés.

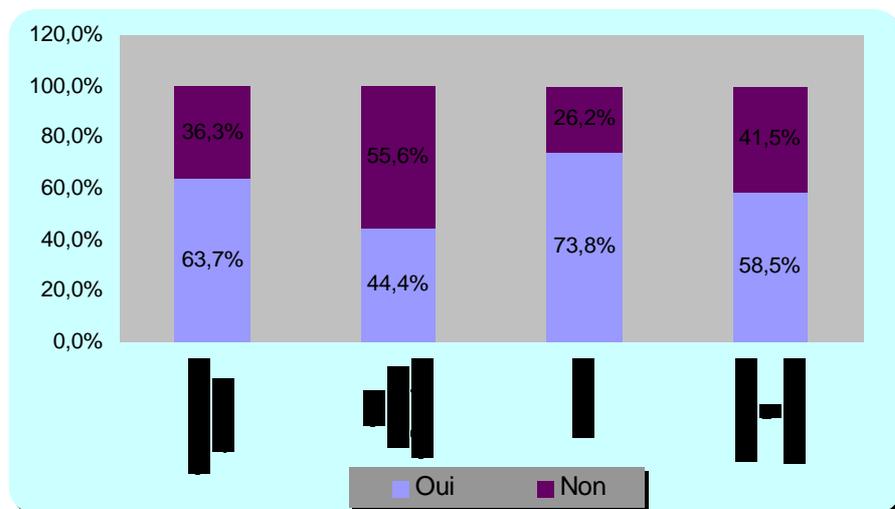
Graphique 22 : Répartition des entreprises artisanales selon leur satisfaction des services portuaires



Source : RGE_2, 2008

Au nombre des écueils rencontrés, les chefs d'unités artisanales citent en première position les faux frais qui recueillent l'adhésion de 3 artisans sur 4. Ils dénoncent par ailleurs, les lourdeurs administratives (63,7%) ainsi que la lenteur dans les services de manutention (58,5%). Des réformes importantes s'imposent de ce fait pour garantir l'efficacité des services portuaires en vue de la promotion de la formalisation des activités artisanales. Ceci s'inscrit dans le cadre des actions initiées depuis peu par l'Etat béninois pour limiter l'affluence dans les installations portuaires, assurer la sécurité des marchandises et alléger les procédures administratives aux utilisateurs de service portuaire.

Graphique 23 : Répartition des difficultés rencontrées dans l'utilisation des services portuaires par les entreprises artisanales

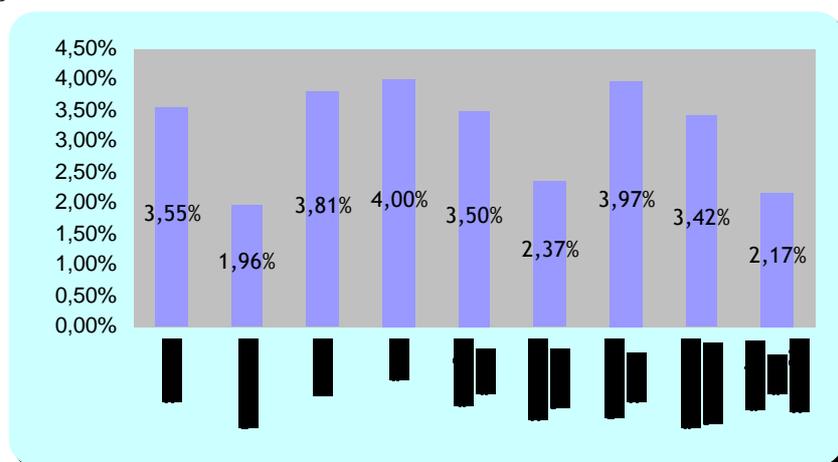


Source : RGE_2, 2008

5.4 Appréciation du système judiciaire

D'après les résultats du recensement, 3% des unités artisanales béninoises ont déjà eu affaire à la justice dans le cadre de leurs activités. Toutefois ce niveau avoisine les 4% au niveau des artisans spécialisés dans le travail des métaux, le travail des pierres et les arts et décoration. Le caractère généralement informel des activités artisanales dissuade les artisans à avoir recours à la justice en cas de nécessité. Ces derniers préfèrent recourir à des modes de règlement moins dissuasifs impliquant notamment les élus locaux et autres sages.

Graphique 24 : Répartition des entreprises artisanales selon le niveau de recours au système judiciaire

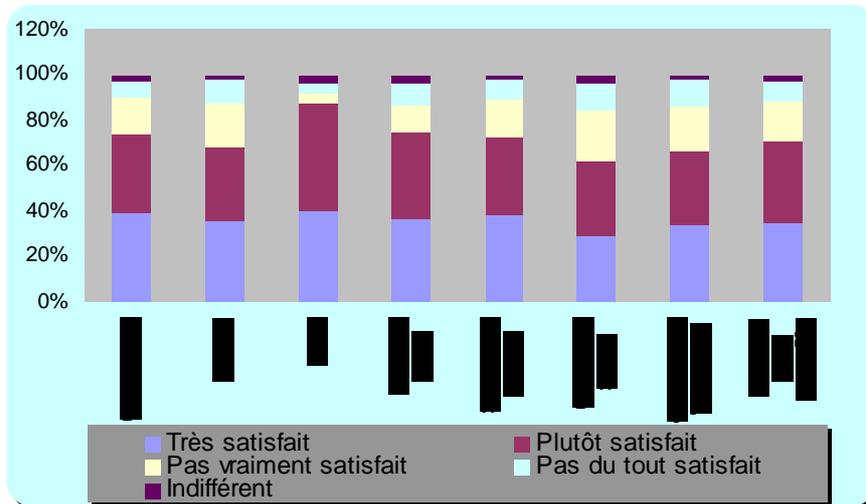


Source : RGE_2, 2008

La qualité du climat des affaires est en général déterminée par la confiance que les entreprises placent dans la justice. De ce fait, le système judiciaire se doit de répondre aux aspirations des unités de production à travers notamment son impartialité. Les résultats du

recensement général des entreprises suggèrent que 7 chefs d'entreprises artisanales sur 10 ont confiance en la justice béninoise. Ce niveau est remarquablement plus élevé au niveau des transformateurs de pierre (88,0%) et notoirement plus faible au sein des artistes peintres et décorateurs (62,0%).

Graphique 25: Répartition des entreprises artisanales selon leur Appréciation du système judiciaire

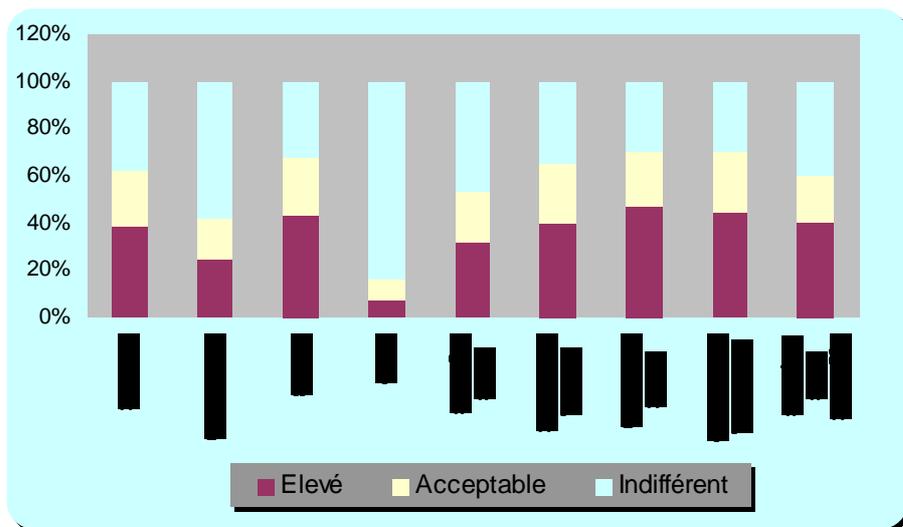


Source : RGE_2, 2008

5.5 Appréciation du système fiscal

Le système fiscal reste le principal élément attractif d'une économie. Les investissements étrangers sont de plus en plus dirigés vers les économies qui ont réussi le pari d'une fiscalité souple et conforme au développement des entreprises. De ce fait, il est souvent avancé que le nombre d'impôts en vigueur au Bénin ne favorise pas l'attraction des capitaux étrangers. Ce sentiment est d'ailleurs relayé par les artisans béninois qui jugent à près de 40% le nombre d'impôts et taxes auxquels ils sont assujettis élevé. En revanche, 38,7% des artisans béninois trouvent ce nombre acceptable. Cette situation d'ensemble reste plus contrastée lorsqu'on approfondit l'analyse aux différentes branches artisanales. Ainsi, seulement 8,0% des travailleurs de pierre jugent les impôts élevés contre près de la moitié (48,0%) des artisans peintres et décorateurs.

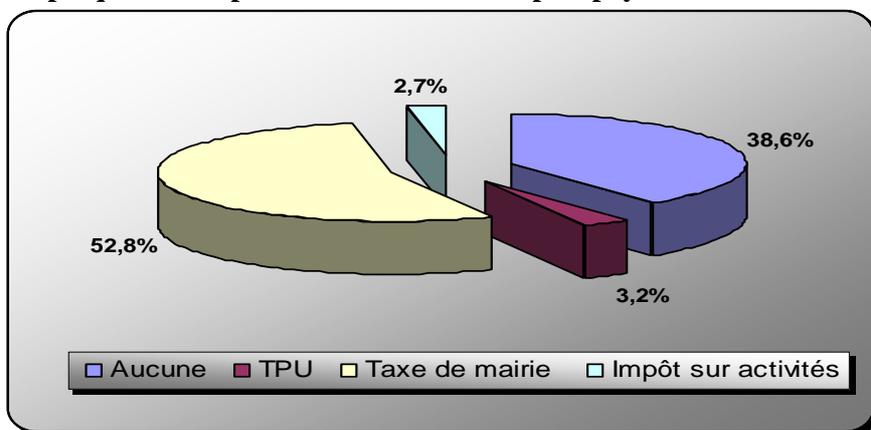
Graphique 26 : Répartition des entreprises artisanales selon le niveau d'appréciation du nombre d'impôts en vigueur au Bénin



Source : RGE_2, 2008

Plus de la moitié (52,8%) des reprises artisanales paie des taxes de mairie (patentes, impôts locaux,...) dans le cadre de leurs activités. En revanche, 4 entreprises artisanales sur 10 ne sont soumises à aucune fiscalité. Par ailleurs, 2,7% des entreprises artisanales paie des impôts sur leurs activités. Cette situation traduit la nécessité de mettre en place une fiscalité appropriée pour les artisans dans la mesure où une part non négligeable de leur production échappe au système fiscal actuel.

Graphique 27 : Répartition des taxes et impôts payés dans l'artisanat

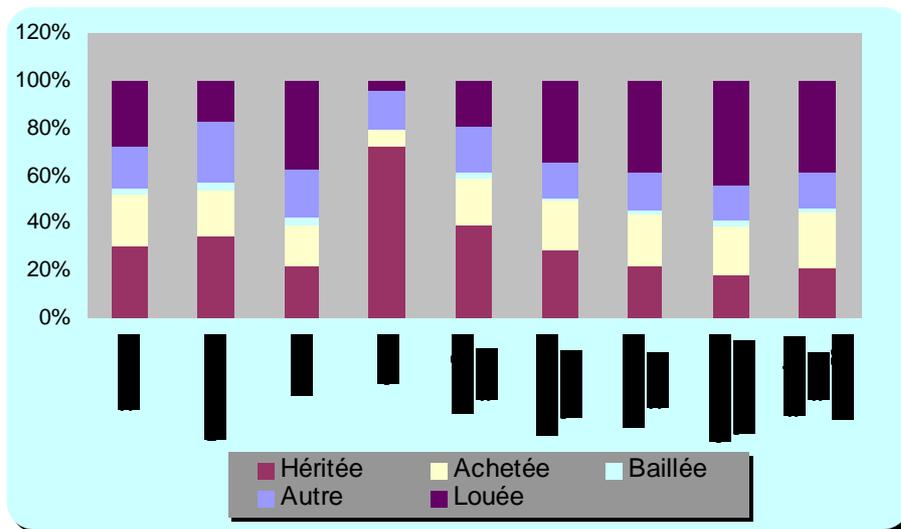


Source : RGE_2, 2008

5.6 La sécurité foncière des entreprises artisanales

La sécurité foncière s'inscrit au cœur des préoccupations des organisations et autres institutions ayant pour souci la promotion des activités artisanales. Elle offre en effet des garanties intéressantes pour la pérennisation des unités de production artisanales et participe de la formalisation de ces activités. Au regard des résultats du recensement décrits dans le graphique ci-dessous, il ressort que le tiers (33,1%) des artisans béninois sont installés sur des parcelles louées tandis qu'une unité artisanale sur 4 occupe un local hérité. On s'aperçoit en analysant les différentes branches artisanales que la majorité (72,0%) des unités artisanales travaillant la pierre est installée sur des parcelles héritées tandis que près de la moitié (43,0%) de celles spécialisés dans la maintenance et l'installation occupe des parcelles louées.

Graphique 28 : Répartition des entreprises artisanales selon le statut des parcelles occupées

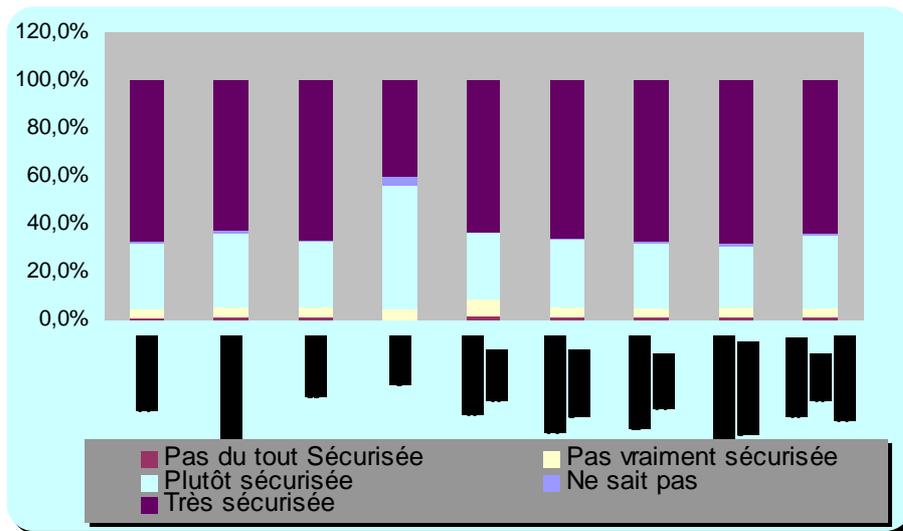


Source : RGE_2, 2008

Le principal acte administratif et juridique permettant de sécuriser une parcelle demeure le titre foncier. Les résultats du recensement des entreprises montrent que les unités artisanales se soucient à peine de la disposition d'un tel acte puisque la grande majorité (61,9%) n'a pas connaissance du statut foncier de la parcelle sur laquelle elle est installée. Parmi le reste, une bonne partie (31,7%) des dites parcelles ne disposent pas d'un titre foncier. On note cependant, un niveau relativement plus élevé d'unités installées sur des parcelles disposant d'un titre foncier au niveau des unités d'art et décoration (11%).

Plus de 9 unités artisanales sur 10 jugent que la détention d'un titre foncier permet de sécuriser une parcelle. Cette situation démontre la confiance que les artisans béninois placent en un tel document qui leur permet en outre de sécuriser les actifs engagés. En revanche, une minorité (5,0%) d'artisans trouve que le titre foncier ne permet pas de sécuriser une parcelle.

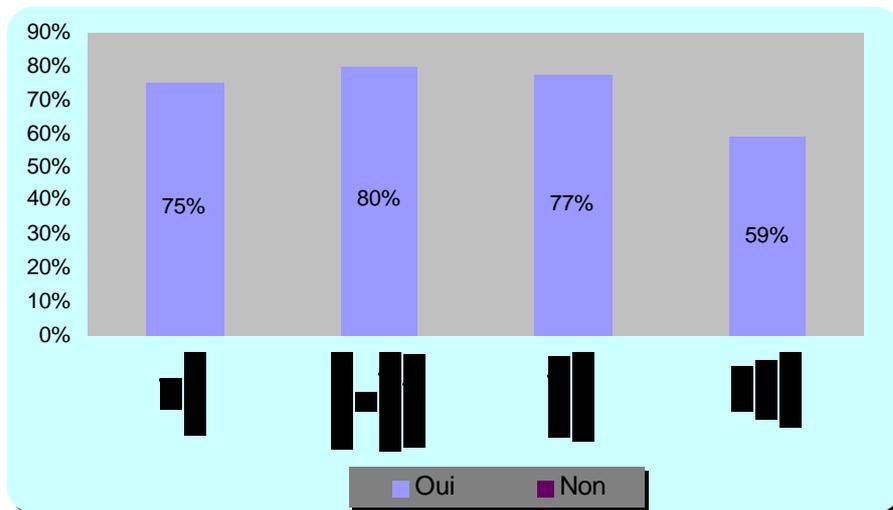
Graphique 29 : Répartition des entreprises artisanales selon l'appréciation du degré de sécurisation des parcelles procuré par le titre foncier



Source : RGE_2, 2008

Parmi les garanties offertes par la possession d'un titre foncier, les artisans béninois privilégient « le fait de ne pas être déplacé » lors d'un recasement (80%) devant la garantie pour investir aisément sur la parcelle (77 %) et la garantie pour obtenir un prêt (75%). A noter pour finir que près de 60% des unités artisanales trouvent que la possession du titre foncier peut servir comme garantie pour effectuer des achats.

Graphique 30 : Répartition de garanties offertes par la détention d'un titre foncier



Source : RGE_2, 2008

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le secteur artisanal reste dominé par la branche « Textiles et Habillement » qui mobilise 3 unités sur 10 relevant de ce secteur. Cette branche regroupe notamment les couturiers, brodeurs, stylistes et autres travailleurs de textiles. On note également la présence tout aussi remarquable des travailleurs de métaux et des spécialistes de l'hygiène corporelle.

Les unités artisanales béninoises sont des micro-entreprises caractérisées par des effectifs d'employés considérablement restreints. Dans l'informel, 99,0% d'entre elles fonctionnent avec moins de six (06) employés permanents contre 75% dans le formel et ce quelle que soit l'année considérée. Cette situation traduit le caractère globalement individuel de l'activité artisanale qui mobilise le plus souvent une main d'œuvre constituée d'apprentis.

Elles sont par ailleurs caractérisées par des modes de production archaïques mais multiformes et reposent pour la plupart sur des structures unipersonnelles portées par une initiative généralement masculine et non instruite. Ainsi, la quasi-totalité des unités artisanales sont des entreprises individuelles n'utilisant aucune main d'œuvre rémunérée en permanence. Ce sont des entreprises à peine formalisées, qui ne disposant ni de registre de commerce, ni de numéro INSAE, ni d'identifiant IFU et dont le capital initial est inférieur à 100 mille F CFA. Elles ne tiennent en général pas de comptabilité et dégagent un chiffre d'affaires moyen de 9 millions F CFA pour celles qui relèvent du formel et 2 millions F CFA pour les autres qui représentent par ailleurs la grande majorité.

Ces particularités montrent l'incapacité des entreprises artisanales à s'élargir et générer de l'emploi productif. Les artisans privilégient en général des initiatives personnelles beaucoup moins contraignantes d'un point de vue juridique, mais très limitées en matière de mobilisation de capitaux. Les efforts entrepris depuis peu pour consacrer une professionnalisation plus accrue des artisans doivent se poursuivre en vue d'assurer une transition de micro-entreprises vers des unités de production plus performantes, capables de générer une valeur ajoutée significative. Ces mesures doivent être initiées dans un cadre concertée impliquant notamment les principaux acteurs. Des dispositions doivent également être prises afin de promouvoir l'accès aux centres de gestion agréés qui aident les artisans à mettre en place des structures organisationnelles plus efficaces et productives.

Au nombre des écueils à l'élargissement identifiés par les unités artisanales, figure en première position l'insuffisance de capital, suivi du besoin en fonds de roulement et l'accès aux crédits. De plus, la majorité de ces entreprises est quasiment exclue du système bancaire classique puisque très peu d'entre elles ont bénéficié de crédits ou de facilités de financement au cours des années 2006 et 2007.

Ceci suscite de nombreuses questions quant au développement du secteur artisanal. En effet, les entreprises artisanales ont besoin de ressources financières extérieures pour accroître leur capital productif, en vue d'amorcer une réelle transition vers des modes productifs plus modernes. Des dispositions plus souples doivent notamment être adoptées en vue de permettre aux micro-entreprises de l'artisanat d'accéder facilement aux crédits bancaires. Les institutions de microcrédits doivent mettre en place des produits spécifiques pour répondre à cette perspective. Montrons qu'une initiative pionnière existe au niveau du Bureau d'Appui aux Artisans. Toutefois, cette institution reste peu visible et la confédération nationale des artisans devrait faciliter sa vulgarisation.

Par ailleurs, la refonte fiscale entamée depuis peu pour créer un climat des affaires propice à l'attraction des investissements directs étrangers, doit intégrer une dimension informelle incluant notamment les entreprises artisanales. Les résultats du recensement suggèrent en effet que 40% de ces unités ne paie aucune fiscalité, même pas des taxes locales. La problématique conséquente tient à la nécessité pour les pouvoirs publics de mettre en place des dispositifs plus adaptés à la mobilisation des ressources fiscales auprès de telles unités. La réflexion globale entamée sur l'ensemble du système ne doit pas occulter cet aspect.

De même, la visibilité du Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation de la CCIB ne semble pas réelle. Les structures décentralisées de la Fédération des Artisans du Bénin devraient également être sollicitées en vue de la sensibilisation des acteurs pour une vulgarisation des tâches assignées à ladite institution.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Céline FOLLY (1993), « La fiscalité des activités économiques informelles au Bénin », Document de recherche, BIT.

Carlos MALDONADO (1994), « Analyse des résultats du recensement national des établissements économiques urbain du Bénin », PEESI-BEN/87/023, BIT-PNUD-INSAE

ANNEXES

Tableau i : Répartition des entreprises artisanales selon le mode de tenue de comptabilité

<i>Branches artisanales</i>	<i>Comptabilité écrite formelle</i>	<i>Comptabilité simplifiée</i>	<i>Notes personnelles</i>	<i>Sans comptes</i>	<i>Autre</i>	<i>Total</i>
Maçonnerie	1	3	18	23	1	46
Briqueterie	1	0	5	3	0	9
Electricité bâtiment	2	1	23	20	0	46
Plâtrerie, peinture en bâtiment	1	1	27	26	0	55
Plomberie bâtiment	1	1	26	21	0	49
Vitrierie	0	2	5	5	0	12
Menuiserie bâtiment	22	53	1712	2571	19	4377
	28	61	1816	2669	20	4594
Abattage et transformation de viande, de poisson et de crustacées	2	1	120	150	1	274
Transformation et conservation de fruits et légumes et noix	2	2	53	87	1	145
Fabrication de corps gras	1	9	106	394	2	512
Fabrication de produits laitiers et de glaces	0	0	11	19	1	31
Travail des grains et des tubercules	3	8	637	797	12	1457
Boulangerie, Pâtisserie	5	12	66	37	0	120
Confiserie	0	0	1	1	0	2
Fabrication de boissons	1	0	112	251	0	364
Restauration	43	84	2913	4366	77	7483
	57	116	4019	6102	94	10388
Constructions métalliques	16	52	1999	2513	20	4600
Forge et outillage	1	1	55	109	0	166
Mécanique et ajustage	35	77	3580	5942	53	9687
	52	130	5634	8564	73	14453
Travail de la pierre			7	18		25
			7	18		25
Travail du bois	2	2	78	53		135
Travail sur végétaux	0	1	40	81		122
	2	3	118	134		257
Textiles et habillement	46	107	8523	12042	112	20830
Cuirs et peaux	3	5	130	196	4	338
	49	112	8653	12238	116	21168
Art	25	20	371	313	1	730
	25	20	371	313	1	730
Installation, Maintenance, Entretien et Réparation	30	50	1712	2103	20	3915
Image	10	23	861	500	6	1400
	40	73	2573	2603	26	5315
Coiffure et tresse	14	79	5103	6568	65	11829
Hygiène et soins corporels	0	1	21	37	1	60
Activités des tradipraticiens	2	1	21	20	0	44
Gestion et traitement des déchets	3	2	1	0	0	6
	19	83	5146	6625	66	11939
Activités artisanales non identifiées	13	28	618	797	15	1471
	13	28	618	797	15	1471

Tableau ii : Répartition des entreprises artisanales selon la satisfaction des services du CAMEC

	<i>Très satisfait</i>	<i>Plutôt satisfait</i>	<i>Pas vraiment satisfait</i>	<i>Pas du tout satisfait</i>	<i>Indifférent</i>	<i>Total</i>
Electricité bâtiment	0		0		1	1
Menuiserie bâtiment	2		1		2	5
	2		1		3	6
Transformation et conservation de fruits et légumes et noix	1	0		0	0	1
Restauration	3	1		1	1	6
	4	1		1	1	7
Constructions métalliques	2	1	0		0	3
Mécanique et ajustage	2	0	1		2	5
	4	1	1		2	8
Textiles et habillement	5	3	1	2	2	13
	5	3	1	2	2	13
Art	2	1				3
	2	1				3
Installation, Maintenance, Entretien et Réparation	2			1		3
	2			1		3
Coiffure et tresse	1					1
	1					1
Activités artisanales non identifiées	1		1	1		3
	1		1	1		3

Tableau iii : Répartition des entreprises artisanales selon la satisfaction des services portuaires

	<i>Très satisfait</i>	<i>Plutôt satisfait</i>	<i>Pas vraiment satisfait</i>	<i>Pas du tout satisfait</i>	<i>Indifférent</i>	<i>Total</i>
Maçonnerie	0	0	1	0	0	1
Electricité bâtiment	0	1	2	0	0	3
Plâtrerie, peinture en bâtiment	1	0	0	0	0	1
Plomberie bâtiment	3	0	2	0	0	5
Vitrierie	1	0	0	0	0	1
Menuiserie bâtiment	12	10	6	2	2	32
	17	11	11	2	2	43
Abattage et transformation de viande, de poisson et de crustacées	0	0	1	1	0	2
Transformation et conservation de fruits et légumes et noix	0	1	1	0	0	2
Fabrication de corps gras	0	1	0	0	0	1
Travail des grains et des tubercules	1	2	0	1	0	4
Boulangerie, Pâtisserie	0	0	2	1	0	3
Fabrication de boissons	0	0	1	0	0	1
Restauration	9	10	8	3	3	33
	10	14	13	6	3	46
Constructions métalliques	18	21	19	11	9	78
Forge et outillage	0	0	1	0	0	1
Mécanique et ajustage	60	42	37	23	20	182
	78	63	57	34	29	261
Travail du bois	1		1	1		3
Travail sur végétaux	0		0	1		1
	1		1	2		4
Textiles et habillement	18	19	25	7	19	88
Cuirs et peaux	0	0	0	0	1	1
	18	19	25	7	20	89
Art	1	3	3	2	1	10
	1	3	3	2	1	10
Installation, Maintenance, Entretien et Réparation	41	31	41	19	11	143
Image	1	4	0	1	1	7
	42	35	41	20	12	150
Coiffure et tresse	16	12	12	2	7	49
Activités des tradipraticiens	0	1	0	0	0	1
Gestion et traitement des déchets	0	1	1	0	0	2
	16	14	13	2	7	52
Activités artisanales non identifiées	4	4	5	4	3	20
	4	4	5	4	3	20

Tableau iv : Répartition des entreprises artisanales selon la satisfaction du système judiciaire

	<i>Très confiance</i>	<i>Plutôt confiance</i>	<i>Pas vraiment confiance</i>	<i>Pas du tout confiance</i>	<i>Indifférent</i>	<i>Total</i>
Maçonnerie	22	15	5	3	1	46
Briqueterie	2	3	2	2	0	9
Electricité bâtiment	16	12	9	7	2	46
Plâtrerie, peinture en bâtiment	16	14	12	12	1	55
Plomberie bâtiment	15	16	9	8	1	49
Vitrierie	2	5	2	2	1	12
Menuiserie bâtiment	1566	1439	792	475	105	4377
	1639	1504	831	509	111	4594
Abattage et transformation de viande, de poisson et de crustacés	113	81	50	19	11	274
Transformation et conservation de fruits et légumes et noix	61	49	28	3	4	145
Fabrication de corps gras	328	113	31	16	24	512
Fabrication de produits laitiers et de glaces	9	12	6	3	1	31
Travail des grains et des tubercules	595	529	221	87	25	1457
Boulangerie, Pâtisserie	49	35	18	14	4	120
Confiserie	1	1	0	0	0	2
Fabrication de boissons	196	110	35	9	14	364
Restauration	2689	2721	1277	592	204	7483
	4041	3651	1666	743	287	10388
Constructions métalliques	1672	1500	840	480	108	4600
Forge et outillage	49	63	35	17	2	166
Mécanique et ajustage	3420	3124	1909	1025	209	9687
	5141	4687	2784	1522	319	14453
Travail de la pierre	10	12	1	1	1	25
	10	12	1	1	1	25
Travail du bois	42	57	18	14	4	135
Travail sur végétaux	52	42	13	9	6	122
	94	99	31	23	10	257
Textiles et habillement	7920	7053	3631	1760	466	20830
Cuirs et peaux	131	120	61	23	3	338
	8051	7173	3692	1783	469	21168
Art	211	240	164	88	27	730
	211	240	164	88	27	730
Installation, Maintenance, Entretien et Réparation	1318	1249	793	455	100	3915
Image	499	480	239	149	33	1400
	1817	1729	1032	604	133	5315
Coiffure et tresse	4142	4203	2170	977	337	11829
Hygiène et soins corporels	25	23	6	4	2	60
Activités des tradipraticiens	18	14	7	5	0	44
Gestion et traitement des déchets	0	1	3	1	1	6
	4185	4241	2186	987	340	11939
Activités artisanales non identifiées	585	466	226	141	53	1471
	585	466	226	141	53	1471

Tableau v : Répartition des entreprises artisanales selon le degré d'appréciation des taux d'imposition

	<i>Elevé</i>	<i>Acceptable</i>	<i>Indifférent</i>	<i>Total</i>
Maçonnerie	19	8	19	46
Briqueterie	5	0	4	9
Electricité bâtiment	24	12	10	46
Plâtrerie, peinture en bâtiment	20	18	17	55
Plomberie bâtiment	29	12	8	49
Vitrierie	7	4	1	12
Menuiserie bâtiment	1700	1019	1658	4377
	1804	1073	1717	4594
Abattage et transformation de viande, de poisson et de crustacées	63	117	94	274
Transformation et conservation de fruits et légumes et noix	45	31	69	145
Fabrication de corps gras	13	16	483	512
Fabrication de produits laitiers et de glaces	12	7	12	31
Travail des grains et des tubercules	329	358	770	1457
Boulangerie, Pâtisserie	54	26	40	120
Confiserie	1	0	1	2
Fabrication de boissons	63	63	238	364
Restauration	1968	1208	4307	7483
	2548	1826	6014	10388
Constructions métalliques	2077	1232	1291	4600
Forge et outillage	71	21	74	166
Mécanique et ajustage	4060	2316	3311	9687
	6208	3569	4676	14453
Travail de la pierre	2	2	21	25
	2	2	21	25
Travail du bois	57	40	38	135
Travail sur végétaux	25	15	82	122
	82	55	120	257
Textiles et habillement	8381	5219	7230	20830
Cuirs et peaux	99	79	160	338
	8480	5298	7390	21168
Art	348	167	215	730
	348	167	215	730
Installation, Maintenance, Entretien et Réparation	1809	935	1171	3915
Image	564	409	427	1400
	2373	1344	1598	5315
Coiffure et tresse	4775	2389	4665	11829
Hygiène et soins corporels	12	7	41	60
Activités des tradipraticiens	12	10	22	44
Gestion et traitement des déchets	5	0	1	6
	4804	2406	4729	11939
Activités artisanales non identifiées	428	264	779	1471
	428	264	779	1471

Tableau vi : Répartition des entreprises artisanales selon le statut des parcelles occupées

	<i>Louée</i>	<i>Baillée</i>	<i>Achetée</i>	<i>Héritée</i>	<i>Autre</i>	<i>Total</i>
Maçonnerie	12	2	12	14	6	46
Briqueterie	6	0	2	0	1	9
Electricité bâtiment	20	0	7	14	5	46
Plâtrerie, peinture en bâtiment	20	1	15	5	14	55
Plomberie bâtiment	14	0	15	15	5	49
Vitrierie	3	0	4	3	2	12
Menuiserie bâtiment	1211	130	935	1349	752	4377
	1286	133	990	1400	785	4594
Abattage et transformation de viande, de poisson et de crustacés	78	13	28	52	103	274
Transformation et conservation de fruits et légumes et noix	39	7	34	37	28	145
Fabrication de corps gras	2	9	102	358	41	512
Fabrication de produits laitiers et de glaces	5	1	11	9	5	31
Travail des grains et des tubercules	199	23	377	640	218	1457
Boulangerie, Pâtisserie	34	6	36	30	14	120
Confiserie	0	0	0	2	0	2
Fabrication de boissons	15	6	55	256	32	364
Restauration	1396	294	1344	2233	2216	7483
	1768	359	1987	3617	2657	10388
Constructions métalliques	1642	143	864	1120	831	4600
Forge et outillage	66	2	22	43	33	166
Mécanique et ajustage	3610	375	1572	2024	2106	9687
	5318	520	2458	3187	2970	14453
Travail de la pierre	1		2	18	4	25
	1		2	18	4	25
Travail du bois	32	4	40	37	22	135
Travail sur végétaux	19	1	11	64	27	122
	51	5	51	101	49	257
Textiles et habillement	7185	286	4383	5935	3041	20830
Cuirs et peaux	112	11	50	79	86	338
	7297	297	4433	6014	3127	21168
Art	284	16	160	157	113	730
	284	16	160	157	113	730
Installation, Maintenance, Entretien et Réparation	1672	95	763	744	641	3915
Image	636	21	318	239	186	1400
	2308	116	1081	983	827	5315
Coiffure et tresse	4568	216	2762	2493	1790	11829
Hygiène et soins corporels	8	1	21	20	10	60
Activités des tradipraticiens	8	0	7	16	13	44
Gestion et traitement des déchets	3	0	3	0	0	6
	4587	217	2793	2529	1813	11939
Activités artisanales non identifiées	356	34	329	461	291	1471
	356	34	329	461	291	1471

Tableau vii : Nomenclature des corps de métiers artisanaux

Code branche	Branches d'activité	Code corps de métiers	Corps de métiers	Code métier	Métiers
01	BATIMENT	0101	Maçonnerie	010101	Maçon bâtiment
				010102	Bétonnier
				010103	Poseur de pavés
		0102	Briqueterie	010201	Briquetiers, briques de terres battues (latérite)
				010202	Briquetiers, terre de barre (constructions traditionnelles)
				010203	Briquetiers d'agglomérés
				010204	Fabricant de pavés
				010205	Fabricant de tuiles (tuiliers)
				010206	Fabricant de carreaux
		0103	Construction de bâtiment en d'autres matériaux	010301	Construction de bâtiment en terre de barre
				010302	Construction de bâtiment en paillasson
				010303	Construction de bâtiment en bambou
		0104	Electricité bâtiment	010401	Electriciens bâtiments
		0105	Plâtrerie, peinture en bâtiment	010501	Plâtriers,
				010502	Peintres en bâtiments
		0106	Plomberie bâtiment	010601	Plombiers sanitaires
				010602	Poseurs canalisation d'égouts
				010603	Poseurs canalisation/distribution d'eau
				010604	Poseurs de conduites d'écoulement d'eau
		0107	Carrelage bâtiment	010701	Carreleurs
				010702	Carreleurs mosaïstes
010703	Poseurs de granitos				
010704	Carreleurs marbre				

Code branche	Branches d'activité	Code corps de métiers	Corps de métiers	Code métier	Métiers		
		0108	Vitrerie	010801	Vitriers		
				010802	Encadreur miroiteries		
		0109	Ferraillage bâtiment	010901	Ferrailleurs béton		
		0110	Menuiserie bâtiment	011001	Charpentiers		
				011002	Coffreurs		
		0111	Dessin bâtiment	011101	Dessinateur bâtiment		
		0112	Forage de puits	011201	Puisatiers		
		0113	Ornement bâtiment	011301	Ornementalistes		
		0114	Aménagement du terrain	011401	Aménagistes		
				011402	Paysagistes		
		02	ALIMENTATION	0201	Abattage et transformation de viande, de poisson et de crustacées	020101	Bouchers et charcutiers
						020102	Transformateurs de viande
						020103	Transformateurs de poisson et de crustacées
				0202	Transformation et conservation de fruits et légumes et noix	020201	Fabricants de sirop, jus de fruits ou de légumes
020202	Fabricants de conserves de fruits ou de légumes						
020203	Fabricants de confiture et marmelade de fruits						
020204	Fabricants de moutarde						
020205	Sécheurs de fruits et légumes						
020206	Transformateurs de noix						
0203	Fabrication de corps gras			020301	Fabricants d'huile d'arachide		
				020302	Fabricants d'huile de palme		
				020303	Fabricants d'huile de noix de palmiste		
				020304	Fabricants d'huile de noix de coco		
				020305	Fabricants de beurre de karité		

Code branche	Branches d'activité	Code corps de métiers	Corps de métiers	Code métier	Métiers
				020306	Fabricants d'huile de neem
				020307	Fabricants d'huile de graine de coton
				020308	Fabricants d'huile de sésame et d'autres huiles végétales
				020309	Fabricants d'huile de soja
				020310	Fabricants d'huiles de graisses animales
		0204	Fabrication de produits laitiers et de glaces	020401	Fabricant de lait, yaourt et autres produits laitiers
				020402	Fabricants de fromage à base de lait
				020403	Fabricants de crèmes et glaces à sucer
				020404	Fabricants de glaces alimentaires
		0205	Travail des grains et des tubercules	020501	Broyeurs et décortiqueurs de grains
				020502	Meuniers de grains de céréales et de tubercules
				020503	Meuniers de condiment et assaisonnement
				020504	Fabricants de couscous traditionnel
				020505	Fabricants de pâtes alimentaires et produits à base de farine
				020506	Fabricants d'autres produits à base de farine
				020507	Fabricants de gari et tapioca
				020508	Fabricants de cossettes de manioc et d'igname
				020509	Fabricant d'autres produits à base de tubercules
		0206	Boulangerie, Pâtisserie	020601	Boulangers
				020602	Boulangers four traditionnel (à charbon de bois)
				020603	Pâtisseries
				020604	Biscuitiers
				020605	Fabricants de beignets de niébé
				020606	Fabricants de croquettes

Code branche	Branches d'activité	Code corps de métiers	Corps de métiers	Code métier	Métiers
				020607	Fabricants d'autres galettes et beignets alimentaires
				020608	Fabricants de pâte de niébé
		0207	Fabrication de sel de cuisine	020701	Fabricants de sel marin
				020702	Fabricants de sel lacustre
		0208	Confiserie	020801	Fabricants de friandises à base d'arachide
				020802	Fabricants de friandises à base de sucre caramélé
				020803	Apiculteurs (fabricants du miel)
				020804	Fabricants d'autres produits de la confiserie
		0209	Fabrication de boissons	020901	Fabricants de « Sodabi »
				020902	Fabricants de boissons alcoolisés à base de céréales, de tubercules ou de fruits
		0210	Restauration	021001	Gargotiers
				021002	Services traiteurs
				021003	Cantiniers
				021004	Cuisinier
03	Métaux et constructions métalliques	0301	Constructions métalliques	030101	Soudeurs
				030102	Tôliers
				030103	Ferblantiers
				030104	Charpentiers métalliques
				030105	Cuivreurs
				030106	Menuisiers aluminium
		0302	Forge et outillage	030201	Forgerons
				030202	Outils
				030203	Fabricants de couveuses
				030204	Armuriers (fabricants de fusils traditionnels)

Code branche	Branches d'activité	Code corps de métiers	Corps de métiers	Code métier	Métiers
				030205	Fondeurs d'aluminium, de bronze et de cuivre
				030206	Chaudronniers
				030207	Fabricants de matériels et équipements
		0303	Mécanique et ajustage	030301	Mécaniciens deux roues
				030302	Mécaniciens auto
				030303	Mécaniciens diésélistes
				030304	Ajusteurs
				030305	Tourneurs-Rectificateurs
				030306	Electricien auto
				030307	Peintre auto
				030308	Affûteurs
				030309	Mécaniciens et ajusteurs d'appareils électriques
04	PIERRE	0401	Travail de la pierre	040101	Tailleurs de pierre
				040102	Sculpteurs sur pierre
				040103	Graveurs sur pierre
				040104	Casseurs ou concasseurs de pierre
05	FIBRES VEGETALES	0501	Travail du bois	050101	Menuisiers
				050102	Ebénistes
				050103	Bûcherons
				050104	Charbonniers
				050105	Scieurs de bois
				050106	Constructeurs de pirogues
				050107	Fabricants de mortiers, piliers, planchettes
				050108	Fabricant de manches ou supports d'outils

Code branche	Branches d'activité	Code corps de métiers	Corps de métiers	Code métier	Métiers
				050109	Fabricants de tam-tams et d'instruments de musique traditionnelle
				050110	Fabricants de guitares et d'autres instruments de musique
				050111	Sculpteurs sur bois
				050112	Brossiers
		0502	Travail sur végétaux	050201	Nattiers
				050202	Vanniers
				050203	Menuisiers sur bambou
				050204	Fabricant de balais traditionnels
				050205	Cordiers
				06	TEXTILES, HABILLEMENT, CUIRS ET PEAUX
060102	Préparateurs de fibres				
060103	Tisserands				
060104	Tricoteurs				
060105	Fabricants de batik				
060106	Tailleurs				
060107	Couturiers				
060108	Chapeliers et modistes				
060109	Brodeurs				
060110	Stylistes				
060111	Teinturiers				
060112	Couseurs, sac de jute				
060113	Couseurs, sac plastique				
060114	Fabricants de filets de pêche				
060115	Matelassiers				

Code branche	Branches d'activité	Code corps de métiers	Corps de métiers	Code métier	Métiers
07	ARTS ET DECORATION			060116	Tapissiers
				060117	Couseurs bâches, parasols, parapluies, selles
		0602	Cuirs et peaux	060201	Tanneurs et peaussiers
				060202	Graveurs sur cuirs
				060203	Cordonniers
				060204	Cireurs et arrangeurs de chaussures
				060205	Maroquiniers
		0701	Art	070101	Compositeurs typographes
				070102	Graveurs d'imprimerie et photogreveurs
				070103	Imprimeurs sérigraphes, à la planche et sur le textile
				070104	Imprimeurs relieurs
070105	Bijoutiers				
070106	Joailliers et orfèvres				
070107	Fabricants d'objets d'ornements divers				
070108	Maquettistes				
070109	Teinturiers				
0702	Décoration			070201	Peintre-dessinateurs
				070202	Sculpteurs d'art (royal, religieux, populaire)
				070203	Dessinateurs
				070204	Calligraphes
				070205	Peintres-décorateurs, portraitistes
		070206	Décorateurs des produits de la poterie		
		070207	Pyrograveurs		
		070208	Décorateurs de Calebasses et de gourde		

Code branche	Branches d'activité	Code corps de métiers	Corps de métiers	Code métier	Métiers
08	POTERIE ET CERAMIQUE	0801	Poterie	080101	Potiers utilitaires
				080102	Potiers rituels
				080103	Potiers décorateurs
				080104	Fabricants de foyers améliorés en argile
		0802	Céramique	080201	Céramistes, modéleurs
09	INSTALLATION, MAINTENANCE, ENTRETIEN, REPARATION ET IMAGES	0901	Installation, Maintenance, Entretien et Réparation	090101	Serruriers, fabricants de clés
				090102	Réparateurs de vélos
				090103	Vulcanisateurs et chargeurs de batterie
				090104	Mécanographes
				090105	Réparateurs de machine à coudre
				090106	Réparateurs d'appareils photo et caméra
				090107	Réparateurs de machines diverses et appareils
				090108	Lampistes, réparateurs de lampes à pétrole
				090109	Horlogers
				090110	Blanchisseurs
				090111	Laveurs de voiture
				090112	Réparateurs de balances
				090113	Maintenanciers d'ordinateurs et d'imprimantes
		0902	Image	090201	Photographes et cameramen
090202	Electricien cinéma				
10	ELECTRONIQUE, ELECTRICITE ET FROID	1001	Electronique	100101	Monteurs d'antenne parabolique
				100102	Dépanneurs radio, télévision et chaîne hi-fi
				100103	Fabricants, monteurs de composants électroniques
		1002	Electricité, Froid	100201	Frigoristes, réparateurs de climatiseur

Code branche	Branches d'activité	Code corps de métiers	Corps de métiers	Code métier	Métiers
				100202	Réparateurs de ventilateurs
				100203	Rebobineurs
11	HYGIENE, SOINS CORPORELS	1101	Coiffure et tresse	110101	Coiffeurs
				110102	Tresseuses modernes
				110103	Tresseuses traditionnelles
		1102	Hygiène et soins corporels	110201	Fabricants de savons
				110202	Esthéticiens
				110203	Fabricants de cosmétiques
				110204	Fabricants d'alcool à base de fruits

Personnel National

Directeur Général de l'INSAE

VODOUNOU Z. Cosme

Directeur Général Adjoint de l'INSAE

EKUE Credo Pierre

Directeur des Statistiques et Etudes Economiques

SOEDE Michel

Secrétariat DSEE

SOGLOHOUN Claudine

Service des Comptes Nationaux (SCN)

BIAOU Abraham, Chef Service

BANON Symphorien

SESSEDE Charles

OBOSSOU Hervé

EDON Raoul

AHOKPOSSI Japhet

Service des Echanges Extérieurs (SEE)

SOKOU Samson, Chef Service

NOUGBODOHOUE Samson

ADJOVI Roméo

Service des Statistiques et Etudes de l'Industrie (SSEI)

KAKPO Eliakim, Chef Service

FADO C. Alexis

Service des Statistiques et Etudes des Activités Tertiaires (SSEAT)

SANNI Kabirou, Chef Service

AGUIAR Luc

Service des Statistiques et Etudes de l'Agriculture (SSEA)

COUTHON KINSOU Esther, Chef Service

ESSOUN A. Christophe

ANALYSE DU DEUXIEME RECENSEMENT GENERAL DES ENTREPRISES (RGE2)

COORDONNATEURS DU PROJET : Messieurs

- Cosme Z.VODOUNOU, Directeur National du Projet RGE2
- Michel SOEDE, Directeur Technique du Projet RGE2

EXPERTS NATIONAUX : Messieurs et Mesdames

- **ADECHIAN Djabar**, Statisticien Démographe
- **ADJOVI Roméo**, Statisticien
- **AGBANGLA Sévérin**, Géographe
- **AGUIAR Luc**, Statisticien-Economiste
- **AHAMIDE Armelle**, Démographe
- **AHOVEY Elise**, Démographe
- **ALLAYE Agnès**, Administratrice des entreprises
- **BANKOLE Victor** Statisticien-Economiste
- **BANON Symphorien**, Economiste
- **BESSANH Norbert**, Statisticien
- **BIAOU Abraham** Statisticien-Economiste
- **DAGA Jules**, Démographe
- **DANSOU Martinien**, Statisticien
- **DOSSOU Christian**, Démographe
- **ESSESSINO A. Raïmi**, Statisticien-Economiste
- **HOUNKPODOTE Eudes**, Economiste planificateur
- **KAKPO Eliakim**, Statisticien
- **KINSOU Esther**, Statisticienne
- **KOUBADJE Sourou** Statisticien -Démographe
- **MARTIN Djibril** Statisticien-Economiste
- **MENSAH Victorine**
- **MISSINHOUN Evariste**
- **NOUATIN M. Bruno** Statisticien -Démographe
- **NOUGBODOHOUE Samson**, Statisticien
- **OBOSSOU O. Hervé**, Statisticien-Economiste
- **SANNI Kabirou**, Statisticien
- **SESSEDE Charles**, Statisticien-Economiste
- **SOEDE Michel**, Statisticien-Economiste
- **SOKOU Samson**, Statisticien
- **TOGONOU Hippolyte** Statisticien -Démographe
- **ZOUNON Jean Koukou**, Statisticien-Economiste
- **ZOUNON Mémounath**, Economiste planificateur